

## La presse et le pouvoir

*Moussa Paye*

*“La dispute est d'un grand secours  
Sans elle on s'ennuie toujours”*  
(Jean De La Fontaine)

Quels que soient les changements intervenus au cours des 30 dernières années dans les rapports entre la presse et le pouvoir, on note une constante : l'information quotidienne, écrite ou parlée, reste une chasse gardée. À l'indépendance, *Paris-Dakar* né hebdomadaire en 1933 avant de passer quotidien, se transforme en *Dakar Matin*. En septembre 1960, le Ministère de l'Information et de la presse du Sénégal hérite des infrastructures de la Fédération du Mali qui vient d'éclater. Le nouvel État va s'appuyer sur elles pour élaborer une politique d'information qui met l'accent sur l'éducation des masses. Les moyens sont rassemblés : la nouvelle radio compte 6 studios en basse et haute fréquences, un émetteur de 100 Kilowatts ondes courtes, un émetteur de 25 KilowattS ondes moyennes, 2 émetteurs de 4 Kilowatts ondes tropicales et un émetteur de 8 Kilowatts ondes moyennes implanté à Rufisque.

En fin de l'année 1960, deux antennes sont dirigées vers la Casamance et la station régionale de Ziguinchor entre en service le 4 Avril 1961. La radio de Saint-Louis, qui desservait la Mauritanie, sera transférée à Dakar quand l'émetteur mauritanien fut mis en service en Juin 1961. L'Agence de Presse Sénégalaise (APS) est créée dans le même élan. Avec 10 téléscripteurs installés dans différents organismes et administrations, elle diffuse 18 000 mots en plus des nouvelles locales. Elle a désormais le monopole de l'information sur tout le territoire, desservant en plus la radio et les ministères à l'aide d'un bulletin quotidien, *Info-Sénégal*, tiré à 256 exemplaires.

Un rôle central est dévolu à la Direction de l'Information de la radio et de la presse. Son service de l'information trie les nouvelles diffusées au Sénégal pour en assurer la censure au besoin. Son service de presse assume plusieurs publications : un mensuel, *Sénégal Magazine* qui deviendra *Sénégal d'Aujourd'hui* tiré à 5 000 exemplaires, *Sénégal documents*, une diffusion de textes et de commentaires des actions gouvernementales en 1 000 exemplaires, *Actualités Sénégalaises*, un mensuel /p. 332/ mural en 2 000 exemplaires, *L'ère nouvelle*, publication arabe en 2 000 exemplaires, une revue de presse quotidienne en 120 exemplaires pour les ministères et autres services publics. La section cinéma de la Direction de la Communication a en charge la réalisation de films d'actualités, de prestige, de propagande et d'éducation. Cela donnera les fameuses *Actualités sénégalaises* projetées sur les écrans de cinéma deux fois par mois.

### La presse et la construction nationale

Mais le véritable socle de cette politique d'information dans un contexte d'analphabétisme dominant sera l'installation de centres régionaux d'information autour d'une section centrale siégeant à Dakar. Dans les principaux chefs-lieux d'arrondissement, 130 centres d'écoute seront animés par des groupes de “volontaires de l'indépendance” formés et dotés de matériels par un commissaire régional à l'information coiffant un comité régional d'information. À cause du dispositif didactique posé, les officiels n'avaient pas d'inquiétude quant à la perception claire par les masses de leurs discours dont

les thèmes nationalistes et socialisants étaient relayés par les cadres intermédiaires du parti. À l'autre versant, la presse écrite diffusait le point de vue gouvernemental exclusivement : soit par vocation pour les publications officielles, soit par concordance de vues pour les autres publications comme *Afrique nouvelle*, à vocation cléricale et panafricaine, *Africa ou l'Observateur africain*.

La volonté du gouvernement sénégalais d'asseoir une puissante presse d'État s'inscrit dans le 1er plan quadriennal de développement à partir de 1961. Sur un budget total de 92 milliards 67 millions de francs, il accorde au Ministère de l'Information 450 millions de francs. La radiodiffusion se taille la part du lion avec 335 millions pour l'acquisition d'un puissant émetteur de 200 kilowatts coûtant 150 millions, un matériel de reportage et d'émission pour 100 millions, l'aménagement des installations à 40 millions. L'installation d'antennes à longue portée pour émetteur en onde courte est prévue à 35 millions, ainsi qu'un poste de station régionale à Saint-Louis à 10 millions. Une subvention de 15 millions de francs est en outre allouée à la création de l'Office du cinéma, autant à l'achat de matériel de presse et de photographie, et l'installation d'un téléscripteur relié à *Reuter* est évaluée à 10 millions. L'installation et l'équipement de 28 centres régionaux d'information, véritable charpente de l'éducation des larges masses, devaient coûter 75 millions, les camions de projection cinéma inclus.

Pendant les 4 années programmées, la répartition de ce budget devait suivre une courbe ascendante annuelle : 1961 : 52 millions, 1962 : 128 millions, 1963 : 132 millions, 1964 : 138 millions. L'autre préoccupation du /p. 333/ gouvernement sénégalais à l'endroit de la presse est l'africanisation de son personnel. La situation de la première année de l'indépendance n'est guère reluisante : seuls 4 sénégalais ont le niveau A consacré par des études supérieures, 27 autres le niveau B consacré par le baccalauréat et une formation spécialisée, 139 sont de niveau D. Le rythme d'africanisation et les prévisions de recrutement font ressortir les prévisions ci-après : 1961 : 14, 1962 : 90, 1963 : 81, 1964 : 71. Le *Journal Officiel* du 29 septembre 1962 fait ressortir la prééminence de journalistes français : les conseillers techniques Alain de Mazières, Georges Giraud, Jacques Janvier et le Rédacteur en chef de *Dakar Matin*, Daniel de Bergevin sont élevés à la dignité de l'Ordre National du Mérite. Le 22 octobre de la même année, une note de recrutement s'adressant aux jeunes sénégalais ayant le niveau d'instruction du brevet paraît dans *Dakar Matin*. Dès cette époque, El Hadj Ousseynou Seck se révèle comme le speaker le plus écouté dans ses informations en langue wolof de 6 h 50 et ses commentaires pittoresques vantent les mérites des hommes forts du moment : Léopold Senghor et Mamadou Dia. Nul doute, dans l'ambiance floue des premières années d'indépendance, que la radio leur appartenait.

Ainsi, ce médium chaud fut-il au centre de la controverse quand, au matin du 17 décembre 1962, la crise constitutionnelle qui opposait les deux hommes aboutit à l'affrontement : il fut annoncé que "Alioune Tall donnerait une conférence de presse et que Mamadou Dia s'adresserait à 20 heures au pays pour justifier son action". Conscient de l'importance stratégique du contrôle des médias, un groupe de partisans du Président du Conseil tenait l'immeuble de la Radio, sous la protection des forces de gendarmerie restées fidèles au Président du Conseil. Mais le Président Senghor leur brûla la politesse :

*C'est de Yeumbeul que fut diffusé l'appel du Président de la République, dont les occupants de Radio-Sénégal coupèrent la fin, pour tenter de passer l'appel enregistré deux heures auparavant, de Mamadou Dia. Cette fois ci, c'est l'émetteur de Rufisque qui interrompit cette diffusion au bout de quelques secondes <sup>1</sup>.*

Magatte Lo (1986) raconte comment il réussit à s'introduire à la station du centre émetteur de Rufisque avec un parachutiste comme garde du corps, en compagnie de Théophile James, vers 0 h.15 :

*Tout en faisant croire aux auditeurs que je me trouvais dans les locaux de la radio à Dakar, je lus le message à deux reprises. Et pour permettre à toute la population d'en comprendre clairement le sens, je traduisis le texte en ouolof (...). Malgré l'heure tardive, tout le Sénégal était à l'écoute. Dès que j'eus terminé de lire le message /p. 334/ du Président à la radio, les foules déferlèrent dans les rues de la capitale, comme dans les plus petits villages de la campagne, pour acclamer le nom de Senghor (Lo 1986 : 79).*

Ces circonstances politiques légitiment la mainmise sur les médias de la fraction de l'État sortie victorieuse de l'épreuve de force avec un penchant plus marqué pour la "Radio-Sénégal". Vers 6

<sup>1</sup> /p. 376/ *Dakar Matin* du 19/12/1962.

heures, le 18 décembre, le speaker de la radio Ousseynou Seck, avait commencé d'enregistrer ses commentaires de la victoire de Senghor sur Mamadou Dia. Magatte Lo lui fournit quelques éléments pour son bulletin d'information. Pendant un certain temps, El Hadj Ousseynou Seck, le propagandiste de choc exorcisera les démons du "Diaisme" de l'esprit des Sénégalais avec la même conviction qu'il en avait chanté la grandeur.

Il est facile d'imaginer que cette mainmise de l'État sur les principaux moyens d'information et de diffusion n'allait pas déteindre sur la démocratie multipartisane. En février 1963, se tient la campagne du référendum constitutionnel qui opposa l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS) au pouvoir au Bloc des Masses Sénégalaises (BMS) formation dirigée par Cheikh Anta Diop :

*Cheikh mena avec le BMS une campagne farouche contre ce projet qui visait à instaurer un pouvoir personnel, à faire du président l'unique source du pouvoir. Son intervention à la radio, en oulof eut un tel effet sur les populations qu'il ne lui fut plus permis de le faire*<sup>2</sup>.

De retour à Dakar venant de Paris le 11 septembre 1963 à l'orée du congrès de l'UPS du 10 octobre et des élections de décembre, le Président Senghor annonce qu'il s'adressera désormais chaque semaine au peuple sénégalais par la voie des ondes. "Au Sénégal, ajoute-t-il, puisque Dieu nous dota d'un don de fabulation, "Radio-cancan" marche à pleines ondes, mais tout cela n'est pas sérieux". C'était sa manière de démentir les rumeurs de remaniement ministériel éventuel<sup>3</sup>,

Les élections législatives et présidentielles du 1<sup>er</sup> décembre approchaient. À 8 jours de l'ouverture de la campagne, le Président Léopold Sédar Senghor promet, dans une allocution radiodiffusée, que la liberté de campagne sera assurée à tous les partis légaux qui auront fait acte de candidature. "Bien mieux, assure-t-il, chaque parti disposera de la Radiodiffusion nationale pendant une demi-heure... ", Mais la note circulaire du Ministre de l'Intérieur no. 7796 du 18 octobre 1963 était d'une précision moins généreuse :

*1) Les partis d'opposition auront à parler avant le parti au pouvoir. En effet le parti au pouvoir ayant eu à prendre la parole, en premier /p. 335/ lieu, lors du référendum du 3 mars 1963, il la prendra, cette fois ci en dernier lieu. 2) Les émissions se feront en français et seront enregistrées au moins une demi-journée à l'avance.*

Dès avant l'ouverture de la campagne électorale, le Parti du Regroupement Africain (PRA) seul parti de l'opposition resté en lice face au parti au pouvoir, rejette les conditions du Ministère de l'Intérieur. Il explique dans un communiqué diffusé le 23 octobre "Pourquoi le PRA-Sénégal refuse d'user de la radio lors de la campagne électorale" :

*Le PRA-Sénégal refuse d'user des antennes de la Radiodiffusion "nationale" dans les conditions précisées ci-dessus à l'usage du seul parti d'opposition reconnu encore par l'UPS, le PRA-Sénégal qui a déposé la déclaration d'investiture de la liste d'union nationale "Démocratie et Unité Sénégalaise".*

Ce refus se passe de commentaire, d'autant plus que, en permanence, "le parti au pouvoir" use et abuse de la radio en français, "langues vernaculaires" et autres parlers nationaux. Les militants du PRA-Sénégal continueront de s'adresser à leurs compatriotes dans les langues qu'ils comprennent. Il ne reste d'ailleurs pas grand chose à apprendre au peuple sénégalais sur la "démocratie forte" et le "parti dominant" de Senghor.

Ainsi la campagne électorale s'avère-t-elle inégale, La radiodiffusion tout comme le quotidien *Dakar Matin* privilégient exclusivement le point de vue du pouvoir, les appels de vote en sa faveur et les menaces contre l'opposition. Outre El Hadj Ousseynou Seck en Wolof, les ondes de la radio diffusent les éditoriaux enflammés d'un journaliste peu ordinaire qui reçoit les honneurs du manifeste de l'opposition ironisant sur "les ridicules et fatigantes ratiocinations de Lamine Diakhaté"<sup>4</sup>.

Pudiquement, *Dakar Matin* annoncera, dans son édition du 28 novembre, que "la maison d'un notable UPS a été attaquée par des inconnus". Le notable en question n'est autre que le speaker en

<sup>2</sup> *Nomade*, "Spécial Cheikh Anta Diop" : 195.

<sup>3</sup> *Dakar Matin* du 12/09/63.

<sup>4</sup> Abdoulaye Ly : "Pour les candidats, le 15 nov. 1963" in "Manifeste des candidats de la liste Démocratie et unité sénégalaise patronnée par le PRA-Sénégal".

wolof attitré du régime. Le *Dakar Matin* du 29 novembre publiera "l'avertissement de M. le ministre de l'Intérieur à l'opposition", et titrera le lendemain : "L'UNTS stigmatise", sous entendez les violences de l'opposition, comme si elles étaient unilatérales. Au lendemain des élections ensanglantées par la répression des manifestations de l'opposition, *Dakar Matin* anticipe sur les résultats officiels en titrant que 96 % des suffrages étaient allés à l'UPS et en reprenant à la une l'éditorial du ministre Lamine Diakhaté : "La victoire du courage". Pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, *Dakar Matin* édite le même jour un numéro spécial avec à la une, le communiqué du ministre de l'Intérieur déclarant "Victoire totale /p. 336/ de l'UPS". Le jour suivant, 3 décembre, c'est au tour du Président fraîchement réélu d'occuper la une avec son allocution diffusée la veille et le numéro du 4 décembre est consacré aux "remerciements de l'UPS au peuple sénégalais".

Mass Diokhané, directeur de la Radiodiffusion, élu député sur la liste UPS, quitte ses fonctions le 7 décembre. L'occasion est belle pour distribuer les médailles de chevalier de l'ordre national à Nicolas Sané, Jacques Gerling, Paul Benoît et d'officiers du mérite national à Jean Pyaubert et Léonce Glèze. Et encore une fois, à une exception près, les récipiendaires sont principalement des expatriés de l'assistance technique. Les nationaux devront attendre pour pouvoir mériter de la nation selon l'idée qu'en a le parti au pouvoir. En tout état de cause, en ces premières années d'indépendance l'État sénégalais aurait bien pu reprendre à son compte la boutade de Sidy Lamine Niass : "C'est le journal qui m'appartient mais pas les journalistes". Car si la mainmise du pouvoir sur les moyens d'information était totale, son contrôle sur les journalistes était plutôt lâche. Certains des éléments de la première génération de journalistes du pays avaient rejoint Modibo Keita après l'éclatement de la Fédération du Mali : Doudou Guèye, Racine Kane, Mamadou Talla tandis que Moctar Kébé s'y trouvait comme instituteur.

Les autres, une trentaine, avaient constitué le Syndicat National de la Presse du Sénégal hors de la mouvance gouvernementale. Le Secrétaire général élu, Cheikh Bara Lô, avait été cité dans un journal français comme étant l'un des chevaux de Troie de la pénétration communiste en Afrique noire pour avoir été vice-président de la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique (FMJD) dès 1957. Quatre mois après sa création, le Syndicat National de la Presse Sénégalaise assistait au 11<sup>ème</sup> congrès de l'Union Panafricaine des Journalistes à Accra. Pour des raisons de structuration interne, son secrétaire général déclina l'offre d'entrer au bureau de l'UPAJ. Cheikh Bara Lô, ancien membre du cabinet Alioune Tall, est un rescapé du temps révolu du volontarisme anti-impérialiste du premier gouvernement sénégalais. Au retour de ce congrès, le Secrétaire général du Syndicat de la Presse Sénégalaise répond aux questions du Soleil :

*"Le congrès qui a duré 4 jours, du 12 au 16 novembre, a été inauguré par un discours magistral du Président de la République du Ghana Kwame Nkrumah dans lequel il a défini le rôle qui nous est assigné... Ensuite, M. Doudou Guèye de la délégation du Mali a fait un rappel historique qui part du congrès de mai 1961 tenu à Bamako".*

L'ambiance des travaux était celle des grandes messes anti-impérialistes /p. 337/, anti-colonialistes et anti-néocolonialistes aux antipodes de la ligne politique du gouvernement sénégalais. En mai 1964, le Syndicat National de la Presse Sénégalaise tient son Assemblée générale à la Chambre de Commerce de Dakar et regrette que,

*depuis l'accession du Sénégal à l'indépendance, et en dépit de démarches réitérées, aucun texte définissant de manière précise les droits et les devoirs des journalistes n'ait pu jusqu'ici être élaboré. À ce sujet, l'Assemblée générale formule le vœu que les représentants du SNPS soient associés à l'élaboration de ce texte dont l'intervention est souhaitée avant la fin de l'année en cours. L'Assemblée générale déplore d'autre part que la convention collective qui régit présentement la profession journalistique — convention discriminatoire dans son application et qui, de surcroît date de 1948 — n'ait jamais été réexaminée à la lumière de nos conditions d'existence actuelle<sup>5</sup>.*

Le syndicat déplore aussi la facilité déconcertante qui a toujours présidé à l'attribution de la carte d'identité professionnelle de journaliste. Il exige une réorganisation immédiate de la commission

<sup>5</sup> *Sénégal d'Aujourd'hui*, 8 mai 1964 : 10.

nationale de la carte, qui devra être désormais présidée par un journaliste africain, l'annulation des cartes actuellement en circulation et leur remplacement immédiat par de nouvelles cartes et l'application stricte du texte régissant ladite commission. Mais le fin mot de l'histoire des relations entre le Syndicat National de la Presse et les autorités est dans ce qui suit :

*dans la conjoncture nationale actuelle et compte tenu des impératifs du développement du pays, l'Assemblée générale estime qu'un rôle d'avant-garde revient de droit à la presse et singulièrement aux journalistes sénégalais. Elle regrette profondément une certaine distance des autorités, confinant de ce fait les journalistes sénégalais dans une position secondaire préjudiciable à leur épanouissement. Les journalistes sénégalais entendent désormais assurer pleinement leurs responsabilités et invitent instamment les autorités à les y aider par une coopération étroite dans l'intérêt majeur du pays*<sup>6</sup>.

À ce moment crucial, le ministre de l'Information Lamine Diakhaté, poète dans l'âme, éditorialiste aux grandes heures, choit de la roche Tarpéienne. Un communiqué laconique de la présidence met fin le 29 mai 1964 à un ministère militant de 18 mois : "M. Lamine Diakhaté, ministre de l'Information et des télécommunications, a remis sa démission à M. le Président qui l'a accepté". En tout état de cause, il apparaît qu'en cette dernière année de l'application du premier plan quadriennal, l'effectif /p. 338/ visé n'est atteint ni qualitativement ni quantitativement. Pourtant à la date du 28 décembre 1964, les publications officielles périodiques paraissant au Sénégal ne comptent pas moins de 43 titres très inégaux et d'intérêts divers (Sénégal/MITT 1965). Alors que les journaux du secteur privé comptaient au moins 17 titres au recensement du 2 juillet 1965.

Pour ne rien laisser au hasard, le Centre d'Études des sciences et technique de l'Université de Dakar était ouvert à la formation des postulants au journalisme de la sous région à compter de l'année universitaire 1965-1966. Un décret présidentiel réorganise l'Agence de presse sénégalaise (APS) dont la tutelle est confiée au ministre chargé de l'information. L'article 3 ne dit pas moins que ceci :

*l'APS ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude et l'objectivité de l'information. Elle ne doit en aucune circonstance passer sous le contrôle de droit et de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique...*

## **La consolidation de l'emprise**

Entre 1965 et 1970, le Sénégal devra se contenter de la Télévision éducative, un projet pilote de l'UNESCO qui sera un centre d'expérimentation des mass médiats utilisés à des fins éducatives. Pour cause, "L'installation d'un centre de télévision à Dakar a dû être laissée pour le moment à une éventuelle initiative privée en raison de son coût..." affirme Jacques Janvier, conseiller technique au Ministère de l'Information de la Radiodiffusion et de la Presse du Sénégal. Certains journalistes qui furent en 1962 pressentis pour une formation en vue du lancement de ladite télévision vont devoir ronger leur frein pendant quelques années.

Dans le sillage d'une réconciliation nationale acquise au moyen du bâton et de la carotte, le Bureau Politique de l'Union Progressiste Sénégalaise, désormais parti unique, initie le 2 novembre 1966 la mise à l'étude des modalités de création d'un quotidien national au Sénégal. En même temps, l'État opère une reprise en main de l'organisation des journalistes de la presse nationale. En avril 1966, se tient au siège de la revue *Awa* l'Assemblée générale constitutive d'une association dénommée "Union nationale des journalistes professionnels au Sénégal". Le Président élu n'est autre que Doudou Guèye, Rédacteur en chef de "*l'Unité Africaine*", organe centrale de l'UPS au pouvoir. L'ancien dissident pro-malien reprend du service pour la "bonne cause", solidement encadré par d'autres hommes du pouvoir : Alioune Fall, Directeur adjoint de Radio-Sénégal, Henri Mendy, administrateur de l'Agence de Presse /p. 339/ Sénégalaise (APS) et Moctar Kébé, journaliste au Bureau de presse du Ministère des Affaires Étrangères, qui fera du chemin, le temps aidant.

---

<sup>6</sup> Idem.

L'ambiguïté qui transparaît dans la dénomination, "L'Union nationale des journalistes professionnels..." supposée regrouper uniquement des Sénégalais et la nuance "au Sénégal" apportée au sigle, permettent l'adhésion de Pierre Biarnès, Directeur du *Moniteur Africain* élu trésorier général, de Jean Chalet, chef du Bureau de l'Agence France Presse, et Jean Roux, conseiller personnel du Président de la République. Cheikh Bara Lô, ancien Secrétaire général du Syndicat National de la Presse du Sénégal était rentré dans les rangs derrière son supérieur hiérarchique, Mamadou Seyni Mbengue, Directeur de l'Information. Le nouveau rapport des forces en cette année 1966 marque donc un tournant dans la conception de la politique gouvernementale en matière de presse. En 1967 une note confidentielle du Ministre de l'Information, Abdoulaye Fofana, pour le conseil interministériel consacré à l'examen de la création future d'un quotidien national précise que la charpente en sera "une société de presse qui associerait l'UPS, la SNEP et Dakar Matin" ou une autre société "qui associerait l'UPS, la SNEP et éventuellement 2 imprimeries de la place".

Le conseil interministériel qui se tient le 30 novembre voit Léopold Senghor décider que le quotidien national devra remplir trois conditions à son existence :

1. être digne de ce nom ;
2. refléter la pensée politique du gouvernement sinon du parti ;
3. après la première mise de fond, le quotidien doit être bien géré et ne rien coûter à l'État.

Entre-temps, l'Union Nationale des journalistes professionnels au Sénégal sort en juin le numéro 1 d'un éphémère organe dénommé *Le journaliste sénégalais*. Un an plus tard, un premier protocole d'accord était signé entre le gouvernement du Sénégal, la société France Édition et Publication (groupe Franpar editrice de "*France Soir*", "*Paris Presse*", "*Elle*", "*France-dimanche*" etc.) et la société editrice de *Dakar Matin* (SEPA). Quelque temps après, était créée la Société Sénégalaise de Presse et de Publication qui regroupait Société Sénégalaise d'Édition, la Société France Édition et Publication, la SEPA et la Société Nationale des Entreprises de Presse"<sup>7</sup>.

Mais la crise sociale de mai 1968 vient déranger tous les projets du gouvernement sénégalais et de son parti dirigeant. À la suite des affrontements sur le campus universitaire, le Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information sera fermé, ses étudiants envoyés à Strasbourg pour y continuer leurs études. Effet de causalité ou coïncidence, *L'Unité Africaine* cesse de paraître en août 1968, huit mois après le /p. 340/ 10<sup>ème</sup> congrès du Parti au pouvoir, l'Union progressiste sénégalaise. Détail piquant : sur un chapitre consacré à la presse du parti, ce congrès recommandait que la rédaction et la gestion des journaux du Parti soient confiées à une équipe de cadres qualifiés à laquelle seront adjoints des journalistes professionnels.

Dans le tumulte, vient une seconde fois pour le pouvoir le moment de compter ses alliés. La Radiodiffusion nationale, sous la houlette d'un homme du sérail, Moustapha Niasse, Directeur de l'Information et de la Presse, ne défailloit pas. C'est peut-être la seule institution à ne pas avoir d'états d'âme. À ce point que le comité de grève constitué dans la clandestinité après l'arrestation de la quasi-totalité des dirigeants syndicaux, ne lui ménage pas ses sarcasmes :

*La radio-Sénégal ne diffuse que des mensonges. Aucune entreprise, aucun service, aucun établissement, aucun travailleur n'a repris le travail. La grève est suivie à cent pour cent, dans toute l'étendue du territoire...*<sup>8</sup>

Dès l'éclatement des troubles à l'Université de Dakar, les premiers groupes d'élèves en grève se répandant dans les rues, prendront pour cible la maison de l'incontournable El Hadji Ousseynou Seck, speaker en langue ouolof. La réponse de l'imperturbable propagandiste de choc viendra encore une fois des ondes, au petit matin et au soleil couchant : "Si ton père recevait du régime ce que j'en reçois, il aurait dit tout le bien que j'en dis...". Anticipant sur le rôle destiné au *Soleil, Dakar Matin* abandonne son style discret de mensonge par omission et se jette dans la mêlée. Quand l'Union Nationale des Travailleurs Sénégalais (UNTS) peut réunir ses instances après la libération de ses dirigeants, la première déclaration de son bureau national est toute consacrée au quotidien *Dakar-Matin*. Il y constate que :

<sup>7</sup> *Le Soleil*, No. Spécial du 4 avril 1975.

<sup>8</sup> "Instruction N° 2" du Comité central de grève, Dakar le 3 juin 1968.

*Depuis la grève déclenchée le 30 mai 1968, le quotidien Dakar Matin se livre à une campagne systématique d'accusations calomnieuses et de dénigrement des dirigeants syndicaux pour dénaturer leur action et vicier le climat social.*

*Après avoir prétendu avec une légèreté qui frise l'irresponsabilité que le mouvement déclenché avait été animé par une puissance étrangère, Dakar Matin accumule jour après jour ses accusations calomnieuses, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne vont pas dans le sens de l'apaisement préconisé par les syndicats et le gouvernement. Le Bureau National déplore, qu'en dépit de l'amorce d'une solution de la situation sociale, qui exige l'abandon des /p. 341/ accusations et des déclarations gratuites, le Dakar Matin du 10 juin 1968, publie un article intitulé "Mon Billet" dans lequel ce quotidien renouvelle ses calomnies à l'égard des dirigeants syndicaux. Devant l'excitation des masses provoquée par la persistance de cette campagne calomnieuse, l'UNTS exige que soit mis fin sans délai à ces provocations et rejette sur le quotidien Dakar Matin, toute la responsabilité d'une éventuelle détérioration du climat social<sup>9</sup>.*

À la fin de 1969, le nœud gordien du quotidien national attendait encore d'être tranché. Thierno Diop, rapporteur de la commission de presse du VII<sup>ème</sup> congrès de l'UPS revient sur la question après avoir fait le tour des publications du moment :

*c'est dire que la création d'un quotidien national digne de ce nom mérite attention et effort. Ce n'est pas la première fois qu'on en parle dans ces assises, et certains militants on pu comparer le quotidien national au serpent de mer. La décision a été prise au V<sup>ème</sup> congrès. Au VI<sup>ème</sup>, on avait cru pouvoir annoncer que le journal verrait le jour avant la fin de 1968. Cela incite à la prudence, avant de faire ici une nouvelle promesse. Pourtant, avec toute la prudence requise, on peut annoncer aujourd'hui que le Sénégal aura son quotidien avant le mois de juillet, peut être à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de notre indépendance, dans la mesure où le calendrier de lancement n'est pas perturbé...*

La suite du discours de Thierno Diop en dit long sur le degré d'autonomie du futur quotidien national vis-à-vis du parti au pouvoir...

*la liaison avec le parti sera permanente, de manière à coordonner l'action d'éducation et d'animation. Le rédacteur en chef sera d'ailleurs, si le projet de révision des statuts est adopté par le congrès, automatiquement membre du Bureau Politique.*

*Le Soleil se lève le 20 mai 1970 après que Dakar Matin eut annoncé par la plume de son Directeur, De Breteuil, qu'il cessait de paraître le 16 mai. Au moment où *Le Soleil* prend la relève de *Dakar Matin*, ce titre existait depuis le 4 mai en tant que société. Son cadre d'émergence est austère : un local au bout de ce qui fut la rue Thiers (actuelle Rue Amadou Assane Ndoye) où dans une pièce unique, prennent place, autour d'une longue table métallique, le gérant, le rédacteur en chef et sept journalistes dont trois assistants techniques de la coopération française.*

/p. 342/

## **La "guerre médiatique"**

C'est en début de l'année 1970 que la 3<sup>ème</sup> organisation professionnelle des journalistes sort des brumes avec l'élection, le 18 mars, de Moctar Kébé à la tête de l'Association nationale des journalistes sénégalais. Le 21 juin, *Le Soleil*, sans doute mal habitué à la dénomination annonce l'Assemblée générale d'une "Association des journalistes du Sénégal" autour d'un ordre du jour en trois points : adoption des textes organiques, rapport d'activités, questions diverses, au Centre Culturel Africain. Cette année de grâce voit aussi renaître le Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI). Dans son objectif prioritaire, l'enseignement qui doit y être dispensé vise à la formation d'hommes et de femmes qui répondent aux besoins de la presse, de la radio, de la télévision, des agences et des ministères de l'Information. Là devront être préparés à des tâches polyvalentes, des

<sup>9</sup> Cité par Paye (1978 : 11).

journalistes capables d'imaginer la voie que suivra le développement des moyens d'information dans leur pays, pour que ces moyens répondent, de mieux en mieux, à l'attente de l'opinion publique.

Mais, hors de la salle de rédaction du *Soleil* et des classes du CESTI, l'agitation sociale prend l'allure d'une guerre médiatique opposant le pouvoir d'une part, les syndicalistes et les étudiants d'autre part. Les moyens sont inégaux : du côté du pouvoir, la radio et *Le Soleil* distillent dans l'opinion le point de vue du régime. En face, l'opposition syndicale ou politique n'a guère autre chose que des feuilles de chou éphémères et des tracts. Le Président Senghor lui-même sera marqué par cette période intense qu'il évoquera en ces termes :

*Donc, depuis le début de 1970 et surtout depuis la fin de l'hivernage, les tracts ont pullulé, héroïquement anonymes : contre le Chef de l'État, le gouvernement, le Parti.*

*Vous savez, comme moi l'origine de ces papiers. Il y a les ambitieux qui craignent que le pouvoir ne leur ait définitivement échappé ; il y a les P.A.I. clandestins, qui sont en retard d'une indépendance, il y a les comploteurs non repentis, qui espèrent revenir au pouvoir dans les fourgons de l'étranger. La nouveauté est que certains tracts, ne sont que la reproduction d'articles, signés cette fois, et de lettres, parfois personnelles, d'hommes politiques français, qui d'une manière indécente de quoi je me mêle ? s'ingèrent dans les affaires intérieures du Sénégal...<sup>10</sup>.*

De fait, en 1970, les effets de l'éruption de mai 1968 continuaient à se manifester. La dislocation de l'opposition syndicale s'accompagnait /p. 343/ d'une guerre médiatique intense. En juillet 1970, le rédacteur en chef du *Soleil*, Bara Diouf croit pouvoir marquer un tournant quand l'organe central de l'Union Nationale des Travailleurs Sénégalais (UNTS) publie la résolution générale de son comité exécutif national extraordinaire du 19 juillet 1970 par laquelle elle exclut certains de ses dirigeants dont Alioune Cissé et Bassirou Guèye pour connivence avec le pouvoir. Il consulte les augures :

*Ainsi donc, dans les semaines qui vont venir, le syndicalisme sénégalais sera moins ambigu. Il y aura selon toute vraisemblance, d'une part les marxistes irréductibles qui rêvent de révolution planétaire et d'autre part une centrale autonome à qui il appartient de prendre ses responsabilités...<sup>11</sup>.*

Aux antipodes des préoccupations syndicales qui agitent les autres secteurs de la petite bourgeoisie intellectuelle, l'Association Nationale des Journalistes Sénégalais (ANJS) tient ses assises nationales en novembre 1970, sous l'égide du Premier ministre Abdou Diouf. Et quand un mois plus tard, son assemblée générale est convoquée au Centre Culturel Africain, Avenue El Hadj Malick Sy, l'aile la plus encline à l'autonomie, qui s'était donnée pour mission d'instaurer une véritable démocratie interne au sein de l'organisation des journalistes sera submergée par "une phalange activiste vociférante et gesticulante, déterminée à exercer son diktat en s'abritant derrière l'engagement politique"<sup>12</sup>. En clair, la tendance de Moctar Kébé l'emporte sur les deux vice-présidents Abdou Rahmane Cissé et Mame Less Dia qui démissionneront un peu plus tard.

La nuit du 26 février 1971, Gabriel Jacques Gomis tient une conférence aux Martyrs de l'Ouganda :

*La profession, dit-il, est truffée de journalistes médiocres qui rendent suspecte notre mission aux yeux du public et du pouvoir. Le journalisme est un métier noble digne de respect et de considération, il ne doit pas être un tremplin pour arriver à des fins égoïstes..."<sup>13</sup>.*

Au cours des débats qui ont suivi, un étudiant a demandé au conférencier où le quotidien national recevait ses informations sur l'université...". Le compte rendu de Abdoulaye Bâ dans *Le Soleil* du 1<sup>er</sup> mars ne mentionne pas une réponse du conférencier. Mais réponse il y aura quand même dans ce même numéro du quotidien national : c'est la dissolution des deux principales associations d'étudiants,

<sup>10</sup> *Le Soleil* du 07/12/1971.

<sup>11</sup> *Le Soleil* du 11/9/1970.

<sup>12</sup> *Lettre Fermée* No. 10, octobre 1972.

<sup>13</sup> *Le Soleil* du 1/3/1971.

l'UED et l'UDES à laquelle Bara Diouf avait préparé l'opinion. la veille dans un éditorial intitulé bien à propos "Épreuve de force" :

*Ainsi donc, l'agitation sourde qui couvait à l'université a-t-elle /p. 344/ éclaté : d'escalade en escalade, le groupe d'étudiants irréductibles, dont l'objectif avoué est la destruction du régime actuel et de l'État sénégalais, a poussé les enchères, jusqu'au point de rupture*<sup>14</sup>.

À partir de ce moment, le pouvoir gèrera la crise universitaire à coup de communiqués vengeurs dont celui du 16 mars qui annonce l'exclusion de 49 étudiants de l'université. Le Premier Ministre Abdou Diouf fait une vague allusion à tous ces événements sur la tribune de l'Assemblée Nationale et à la campagne de dénigrement des pouvoirs publics, du chef de l'État et ses collaborateurs

*qui avait pour but, non pas de nous écarter physiquement des commandes de ce pays, mais de nous atteindre dans notre moral, de nous miner par le découragement*<sup>15</sup>.

Le Ministre de l'Information, Ousmane Camara est l'invité de l'émission "En direct avec..." pour la reprise de sa série, le lundi 26 avril 1971. C'est pour lui l'occasion d'ancrer dans les esprits la politique qu'il est chargé d'appliquer :

*Au Sénégal en tout cas, les pouvoirs publics ont conscience des services considérables qu'une presse libre et objective peut rendre. C'est pourquoi ils luttent pour qu'elle ne soit ni brimée, ni bâillonnée ni mal informée lors qu'il s'agit de l'action gouvernementale...*

L'autre versant de cette montagne de tolérance et de libéralisme est plus rugueux :

*Mais la presse peut aussi se révéler nuisible lorsqu'elle se fait malveillante, colporte des ragots et des faux bruits, lors qu'elle véhicule des doctrines et des idéologies pouvant mettre en danger la sécurité de l'État ou l'équilibre de la société sénégalaise. C'est pourquoi aussi, des barrages légaux ont été dressés pour empêcher que ne pénètre au Sénégal, ou y prolifère une presse de cet ordre.*

Le ministre de l'Information annonce le démarrage de la télévision avant le mois de décembre. D'abord par petits paquets de 2 à 3 heures d'émission par semaine, puis elle se développera progressivement pour, à mesure que l'infrastructure se mettra en place, couvrir l'ensemble du territoire national en 1975. Trois mois plus tard, c'est un point de vue plus éclairé et plus libéral que Abdou Diouf soutiendra du haut de la tribune du sommet international sur l'information tenu à Helsinki, le 10 juin 1971 :

*Nous avons choisi de convaincre et non de contraindre. De convaincre quand nous avons raison, mais aussi de nous laisser exposer que /p. 345/ nous avons tort, le cas échéant. Et c'est ici qu'apparaît un autre rôle déterminant de l'information : celui qui consiste à montrer les réalités telles qu'elles sont et tout particulièrement, les résultats, sur le terrain de l'action de l'État. Je dois dire tout de suite que dans ce domaine, nos moyens d'information sont encore très sous développés. Cela s'explique d'ailleurs bien. Car il est plus facile de vulgariser des actes ou des déclarations des responsables de l'État, de s'en faire simplement l'écho que d'aller au devant de l'information, au fond des régions excentriques. Pas assez nombreux ou pas assez formés, nos journalistes ont parfois du mal à s'arracher aux sentiers battus. Loin de moi pourtant l'idée de les calomnier. Car notre presse est en pleine évolution...*<sup>16</sup>.

Le même jour, Boubacar Latmingué Faye, ancien dirigeant de la Fédération des Étudiants de l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS), est nommé directeur de l'Information et de la Presse. Parallèlement, en août 1971, Bara Diouf cumule la fonction de rédacteur en chef avec celle de Directeur Politique et devient le chef décideur du *Soleil* en lieu et place du gérant qui administrait le quotidien national de sa gestation en avril 1970 à cette date.

Ces promotions individuelles sont le prélude d'une réforme des structures et du fonctionnement de l'information et de la presse au Sénégal dont le projet circule déjà dans les différents départements

<sup>14</sup> /p. 377/ *Le Soleil* du 27-28/2/1971

<sup>15</sup> *Le Soleil* du 23/4/1971.

<sup>16</sup> *Le Soleil* du 11/6/1971.

ministériels. Ce projet prévoit, entre autres suggestions, la suppression des centres d'information régionaux par leur rattachement à l'Agence de Presse Sénégalaise (APS). Dans un mémorandum (Niang 1971) envoyé au ministre de l'Information chargé des relations avec les assemblées, les agents de l'information régionale, par ailleurs très proches du parti au pouvoir, déplorent de n'avoir pas été associés au préalable à la préparation et à l'élaboration du projet

*malgré le principe de participation responsable suggéré par le Chef de l'État et décidé par le dernier congrès de l'UPS... Mais le plus grave, c'est que le projet en question ne donne aucune garantie aux agents de l'information régionale que nous sommes, sinon de nous menacer de licenciement ou de suppression au mépris de toute justice sociale et en dépit des conséquences que cette mesure ne manquera pas d'engendrer... (Niang 1971).*

Les auteurs du mémorandum poursuivent :

*L'information régionale constituant un service administratif, nous demandons dans quelle mesure il serait possible sur le plan juridi- /p. 346/ que de transférer purement et simplement les biens mobiliers et immobiliers d'un service administratif à un organisme à caractère commercial et industriel tel que l'APS, d'autant que cet organisme a toujours présenté un bilan déficitaire, malgré les subventions qu'il reçoit de l'État, comme le souligne d'ailleurs le rapport du BOM... (Niang 1971 : 2).*

La réforme intervient malgré tout en 1972 et assigne à l'information régionale une nouvelle mission dans le cadre de l'APS : "Jadis bureaucratique et conçue en dehors des normes professionnelles les plus élémentaires, elle a fini de faire de notre agence nationale un outil essentiel dans la stratégie de communication sociale mise en œuvre..."<sup>17</sup>

Le 15 juin, paraît le premier journal professionnel réellement indépendant de la période post coloniale. *Lettre fermée* est édité par un des premiers journalistes sénégalais, Abdou Rahmane Cissé. Dans son éditorial, Abdou Rahmane Cissé a l'optimisme en bandoulière :

*S'il m'y autorise, j'étendrais mes remerciements au Chef de l'État pour la peine qu'il a cru devoir prendre, d'écrire au Soleil, à la suite d'un encadré confraternel par lequel le quotidien national annonçait la venue au monde, prochainement, de Lettre fermée. Que le poète, tenant compte de l'aspect bohème et un rien artiste des gens du Quatrième-Pouvoir, daigne pardonner au journaliste cette spontanéité rétive qui est comme le sel et l'épice de son commerce.*

Mais la désillusion est au coin de la rue dès le numéro 2. Un sommaire communiqué payé 5 000 F est censuré malgré son apparente banalité :

*L'usine CAPA ferme. Abdou Cissé vous en donne les raisons dans Lettre fermée, en vente dans tous les kiosques.*

Au 6<sup>ème</sup> numéro, l'amertume était au rendez-vous :

*On parle de libéralisation démocratique, et l'on nous citait quel honneur, "Lettre fermée", et son éditeur. Comme si une hirondelle faisait la bonne saison ou un slogan la révolution. Comme si, au demeurant, on ne s'employait pas de mieux à lester les ailes de l'hirondelle en question du plomb le plus épais...*

Avec le numéro 8 du 8 au 21 septembre, l'éditeur annonce la création de ses propres points de vente, "toute mention de parution, même payée à tarif maximum, étant catégoriquement refusée par la presse locale et les agences étrangères de publicité...". Le numéro 10 de *Lettre fermée* franchit la ligne rouge de tolérance du pouvoir. Il contient un éditorial et /p. 347/ une lettre ouverte sur la situation de l'organisation des journalistes, mais surtout la dénonciation "d'une attitude néocoloniale la plus pernicieuse" qui consiste en la liquidation programmée du linguiste Pathé Diagne, lequel devra grossir bientôt les rangs des interdits d'université dont les plus célèbres sont Cheikh Anta Diop, Abdoulaye Ly et Amady Aly Dieng, tous enseignants africains.

Ce numéro contient en prime un article qui s'interroge sur l'existence d'un axe Prétoria-Abidjan-Dakar. Tout cela suffit largement pour que la mise en vente et la circulation du journal soit interdite

<sup>17</sup> *Le Soleil* du 1<sup>er</sup>/8/1986.

sur l'étendue du territoire sénégalais par arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et celui de l'Information en date du 23 octobre 1972. Quand les pouvoirs publics "coulaient" *Lettre fermée*, la télévision venait d'apparaître depuis un mois. Le contrôle quasi total des médias par le gouvernement sénégalais aurait pu lui faire juger cette mesure inutile tant pouvait être dérisoire la concurrence même pugnace d'un bimensuel au tirage modeste, de surcroît étouffé par un complot du silence qui le privait de publicité à la radio et au quotidien national. Il faut convenir qu'entre le journal indépendant et la presse officielle, c'est plutôt le poids de la crédibilité de l'un qui desservait l'autre.

Une "*Lettre Ouverte*" écrite courant octobre par Amadou Moctar Wane, journaliste à l'Agence de Presse Sénégalaise relance la lutte pour le contrôle de l'Association Nationale des Journalistes Sénégalais (ANJS) dirigée par Moctar Kébé. Face à la crise qui a surgi au sein de l'ANJS, le pouvoir a tenté de sauver les meubles en mettant sur pied un certain "comité des sages" dirigé par Alioune Fall, Directeur de la Radio qui eut même à discuter de la situation de la presse avec le Président de la République et son ministre de l'Information. Mais, faute de comprendre les contradictions qui opposaient les deux tendances du bureau de l'ANIS, le "comité des sages" fera long feu.

Mame Less Dia, l'un des deux vice-présidents dissidents avec Abdou Rahmane Cissé, prenant le relais de Amadou M. Wane avec une autre "lettre ouverte", sera impitoyable envers le fameux "comité des sage" :

*Les "sages" eux-mêmes ont dû prendre conscience de la vanité de leur démarche, c'est sans doute pour cela qu'ils n'ont pas encore le courage de porter leurs conclusions à la connaissance de la base. Tant pis ! ce n'était d'ailleurs pas la base qui avait souhaité les bons offices de cet honorable comité. En tout cas, les principaux intéressés. c'est-à-dire les deux vice-présidents démissionnaires, n'ont jamais été convoqués aux assises du comité des "sages".*

Et l'organisation des journalistes sombre encore une fois dans la léthargie.

/p. 348/

Coincidence troublante, ce numéro de *Lettre fermée* où s'expriment les dissidents est le dernier à paraître. L'aile dissidente de l'Association Nationale des Journalistes Sénégalais (ANJS) se trouve tout aussi bien privée de porte voix. Le plus troublant dans l'exécution sommaire du seul titre indépendant du pays est qu'elle révèle la duplicité du discours libéral en matière de politique d'information tenu par les autorités. parlant de la quasi inexistence de journaux privés sénégalais, le ministre de l'Information Ousmane Camara avait juste invoqué au cours de l'émission "En direct" avec (26 août 1971) l'argument que pour lancer un journal, il faut de l'argent :

*une publication ne se nourrit pas de bonnes paroles. Or il n'y en a pas tellement ici et l'État ne peut pas suppléer tout le monde. Éponger la dette des paysans, passe encore car ceux-ci sont les plus nombreux, et ils n'ont rien mais de là à financer des journaux privés, il y a un fossé.*

D'argent, Abdou Rahmane Cissé n'en avait demandé à personne, pas même à ses lecteurs. Son honnêteté rigoureusement ombrageuse lui avait fait écrire dès le n° 00, spécimen gratuit du 28 février 1972 : "Par rigueur morale et éthique professionnelle, aucun abonnement ne sera agréé avant que ce journal missive ne se soit assuré de survivre à la poussée de ses dents de lait". Cinq mois plus tard, en février 1973, l'État rachète le *Moniteur Africain*. Au mois de mars 1973, le président de la République reçoit les membres du bureau de l'Association Nationale des Journalistes Sénégalais (ANJS). Les entretiens dérapent d'une sollicitation d'une maison de la presse au rôle du journaliste dans un compte-rendu à l'emporte-pièce du quotidien national :

*Parlant de la maison de la presse qui serait le lieu de rencontre de tous les journalistes nationaux et étrangers ainsi que des cadres sénégalais, le Président a fait observer que le souci de l'association est de permettre aux journalistes sénégalais de jouer leur véritable rôle de courroie de transmission entre le pouvoir et le peuple...<sup>18</sup>.*

C'est sur cet espoir que l'État sénégalais pose au cours de l'année 1973 une série d'actes significatifs. En septembre Le Soleil crée les Nouvelles Imprimeries Sénégalaises (NIS). En décembre, la loi 73-51 transforme la Radiodiffusion Nationale en Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal

<sup>18</sup> *Le Soleil* du 07/3/1973.

(ORTS) après que le Conseil National de l'Audiovisuel eut été créé depuis un mois. C'est aussi en décembre que réapparaît l'hebdomadaire *Afrique Nouvelle* après une éclipse d'un an. Fait éloquent, c'est Bara Diouf qui parraine son nouveau directeur, un musulman de nationalité guinéenne Tayère Diallo. En février 1974, la Cour /p. 349/ suprême, sur une requête d'Abdou Rahmane Cissé, annule pour excès de pouvoir l'arrêté interministériel de 1972 qui interdisait la vente et la circulation de *Lettre fermée*. Mais, 16 mois de suspension de la publication de *Lettre fermée* l'avaient tuée irrémédiablement. L'État avait eu raison de la première tentative d'une entreprise de presse réellement indépendante mais non de son initiateur. Quand paraît le manifeste de 200 intellectuels en faveur du multipartisme et de la démocratisation des mœurs politiques, Abdou Rahmane Cissé est du nombre.

Le 5 juin 1974, paraît une interview du Président Senghor dans le Quotidien français *Le Monde*. La Présidence de la République publie une mise au point dans le même journal qui se contente de noter que "Le Président ne conteste pas sur le fond les propos que nous avons rapportés". Cet incident est révélateur de l'esprit dirigiste des chefs d'État africains en matière de presse. Mais c'est l'intrusion de Bara Diouf dans le débat et, plus encore, les tenues de cette intrusion qui sont étonnantes : "un journaliste du quotidien français reçu plus comme un parent ou un ami, que comme un homme d'information, a cru devoir livrer, à l'opinion publique, des propos volontairement tronqués, qu'il prête au Président Senghor..."<sup>19</sup>.

Il est tellement plus accommodant pour les tenants du pouvoir de dire sur eux les gentillesques qu'ils vous suggèrent et sur leurs actes, les appréciations qu'ils en portent eux-mêmes sous forme de communiqués officiels. Une question en soi peut, à elle seule, attirer la foudre sur la tête du journaliste. Aussi la font-ils la plus banale, la plus anodine possible. À en paraître idiots :

*À entendre certains journalistes, écrit un lecteur du Soleil, Papa Malick Fall, élève, on est tenté de croire qu'ils n'ont jamais fait des études à propos, jugez-en. Lors de la dernière conférence de presse diffusée le 04-06-1974, un journaliste demandait au ministre, porte-parole du gouvernement, de traduire la réaction de l'exécutif à la suite de l'élection de Miss Sénégal. Ainsi, c'est comme si l'exécutif n'avait pas de problèmes plus importants à débattre en conseil de cabinet*<sup>20</sup>.

Une nouvelle réalité va modifier le champ médiatique avec la révision constitutionnelle qui introduit le multipartisme limité à quatre courants politiques. Le Parti Démocratique Sénégalais (PDS) de Maître Abdoulaye Wade sort un organe, *Le Démocrate* tiré à quelques 5 000 exemplaires. Cette initiative suscite une réaction dans les milieux dirigeants que *Le Soleil* apprécie ainsi :

*On peut penser que la renaissance de L'Unité africaine a été /p. 350/ réactivée par l'apparition d'un nouveau titre : Le Démocrate, l'organe du Parti Démocratique Sénégalais qui, pour ses premières armes dans ce milieu de la presse, aura incontestablement connu un certain succès auprès d'un publics curieux*<sup>21</sup>.

À un autre niveau, le pouvoir continue à parfaire ses alliances africaines dont l'un des artifices du moment est d'empêcher une jonction entre le libéralisme ivoirien et celui sénégalais de Maître Wade. Ainsi, malgré la traditionnelle rivalité ivoiro-sénégalaise, la Société Ouest Africaine de Presse s'implante. Dans une déclaration exclusive à l'Agence de Presse Sénégalaise, son président du Conseil d'Administration Laurent Donan Fologo, parlant du *Moniteur africain*, déclare :

*Nous considérons l'exploitation en commun de cet organe de presse comme la preuve concrète et le symbole de la coopération entre nos États, voire même entre les États de l'Afrique de l'Ouest. Nous sommes décidés à donner à cet organe l'importance et la qualité qu'il mérite*<sup>22</sup>.

Sur le plan intérieur, le quotidien national après avoir laissé les tâches extérieures (impression, distribution et publicité) à des spécialistes pendant des années, a commencé à investir ces secteurs. La

<sup>19</sup> *Le Soleil* du 08/6/1974.

<sup>20</sup> *Le Soleil* du 10/6/1974.

<sup>21</sup> *Le Soleil* No. spécial 4/4/1975 M.M.

<sup>22</sup> Cité dans *Le Soleil* du 03/01/1975.

première opération a été la création des Nouvelles Imprimeries Sénégalaises (NIS) en 1973. La Société Sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP), éditrice du *Soleil*, détient les 3/4 du capital des NIS au côté de la société nationale des entreprises de presse (SNEP), établissement public français. Le matériel d'impression avait été acquis avec les prêts de l'État sénégalais et du Fonds d'Aide et de Coopération français. Ce socle plus ou moins solide, quel que soit son sort ultérieur, va assurer à l'État sénégalais le monopole presque total de l'impression performante. Dès lors il sera difficile pour la presse indépendante ou d'opposition de passer outre les fourches caudines des NIS. Pour ne rien laisser au hasard dans ce verrouillage économique du circuit de presse, l'État crée une Société Sénégalaise de Presse et de Publicité (SPT), société anonyme au sein de laquelle, le quotidien national, conjointement avec l'ORTS, détient la majorité des actions. Ainsi, les principaux médias de l'État sont-ils à même de suivre désormais de près l'exécution de leur politique publicitaire. La SPT voit donc le jour dans la seconde moitié du mois de février 1975. Le Directeur de l'Information Saliou Fall en assure la présidence, le Directeur Général en est Claude Cherot secondé par Tidiane Daly Ndiaye. Autre succès du parti au pouvoir, Moctar Kébé est réélu à la tête de l'Association Nationale des Journalistes le 1<sup>er</sup> février 1975.

Dans ce dispositif qui ne laissait que peu de chances aux journaux de /p. 351/ l'opposition, les hostilités avaient déjà commencé avec la parution du n° 3 du *Démocrate* dans lequel un article consacré à l'Union Sénégalaise des Banques (USB), "l'USB en difficulté", concluait après avoir signalé l'existence d'un "trou" de plusieurs milliards :

*que les Sénégalais qui ont commis des fautes lourdes soient sanctionnés et remplacés par d'autres plus compétents et plus sérieux. Dieu sait s'il y en a.*

À cette évidence, Le Soleil croit devoir répliquer en envoyant son collaborateur Papa Hamet Diop auprès du Directeur de l'USB, Amadou Sow. Monsieur Sow profite donc des colonnes complaisantes du quotidien national pour disserter sur "l'immaturation" de Maître Wade avec force détails biographiques, sur la sénégalisation de sa banque pour finir par cette confirmation inattendue de l'article de l'organe du PDS : "Il n'est pas encore possible d'évaluer le trou auquel le *Démocrate* fait allusion"<sup>23</sup>.

L'État était conscient du danger pour son propre crédit à laisser au seul quotidien national le soin de riposter à ce qu'il appelait les "attaques" de l'opposition. Aussi, le Comité Central de l'UPS du 12 mars 1975 écoute-t-elle avec attention son Secrétaire Chargé de la Presse et de l'Information Habib Thiam lui rendre compte de l'état actuel de la presse du parti, "notamment de *l'Unité Africaine* dont la réapparition a été bien accueillie par les militants. En cette période où des "confusionnistes" tentent d'endormir l'opinion sénégalaise, "*l'Unité Africaine* aura pour mission d'expliquer et de vulgariser l'idéologie de l'UPS, d'informer et de former le militant"<sup>24</sup>.

## **Multipartisme et stratégie de contrôle**

*L'Unité Africaine* ne sera pas seule à la tâche assignée. Elle sera même surclassée par les médias d'État en cette année 1975 où le parti au pouvoir entame déjà une campagne électorale qui s'étalera sur trois ans, en perspective des premières élections pluralistes depuis une décennie qui auront lieu le 26 février 1978. L'atmosphère ambiante dans les médias d'État est un démenti à l'affirmation par les officiels de leur neutralité. Le 1<sup>er</sup> août 1975, le *Soleil* crée un précédent en couvrant la conférence de presse du leader de l'opposition montante, Abdoulaye Wade. Le 20 octobre, le nouveau Directeur Général de l'ORTS, Assane Ndiaye qui a remplacé Alioune Fall décédé au mois de mars, visite les stations régionales. À Saint-Louis, le Directeur Général est accueilli par les autorités administratives régionales et le Directeur de la Chaîne III Massarnba Niang. Mais aussi, détail révélateur, par Insa Coulibaly, Secrétaire Général Adjoint de la Coordination communale UPS de Saint- /p. 352/ Louis entouré de ses militantes et militants, qui rendra un hommage appuyé au Directeur de la Chaîne

---

<sup>23</sup> *Le Soleil* du 29/01/1975.

<sup>24</sup> *Le Soleil* du 15/3/1975.

Régionale : “M. Massamba Niang dont l’engagement dans le parti dominant, l’UPS et le dévouement à la chose publique ne sauraient être mis en doute...”

L’auteur de l’article lui-même insiste sur ce qu’il appelle le double rôle de Massamba Niang :

*rôle administratif en tant que chef de la station régionale de la Chaîne III et rôle politique au sein de l’UPS en tant que conseiller municipal de Saint-Louis et commissaire politique de la région de Thiès.*

Ainsi campé, l’échantillon modèle de journaliste ne court pas les couloirs des rédactions. La déontologie et l’éthique professionnelle bien comprises récusent le rôle de courroie de transmission si cher à Léopold Sédar Senghor qui a oublié de le réadapter aux nouvelles réalités politiques. À tout hasard, avec le départ du dernier gérant français, Bara Diouf a pris tous les pouvoirs au quotidien national en fin août.

En novembre 1975, un arrêté du Gouverneur interdit la desserte de la ville de Dakar par les “cars rapides”. “Sortir de Dakar, c’est la mort”, déclarent les chauffeurs au reporter du *Soleil* Magassouba Moriba. Celui-ci couvre largement leur grève et rend compte de certains moments de tension : “les échauffourées se multipliant, la police intervient. Elle fera même usage de grenades lacrymogènes pour disperser les empêchés de tourner en rond...”. À l’issue de cette intervention, Magassouba Moriba note que “six chauffeurs seront arrêtés et conduits au commissariat central, ils seront libérés le lendemain sur l’intervention du Syndicat des Transports routiers”. Comme il arrive souvent qu’un journaliste en pince pour le sujet de son reportage, Moriba plaide sur quelques lignes pour la cause des transporteurs :

*vouloir d’un coup supprimer des moyens de transport dont la population active a un grand et urgent besoin, sans combler en contrepartie le vide que constituerait leur disparition, voilà une opération on ne peut plus hasardeuse et dont les conséquences ne pourront être que graves*<sup>25</sup>.

Les autorités prennent la mouche devant ce traitement jugé subversif par eux de “l’affaire des cars rapides”. Dès le lendemain, le Gouverneur de la région du Cap-Vert M. El Hadji Malick Bâ apparaît à la une du *Soleil* pour tenir un discours officiel que Ibrahima Gaye rend ainsi :

*Le Gouverneur précise qu’il n’a jamais été fait usage de grenades lacrymogènes et que cela n’a jamais été envisagé. Il en est de même des échauffourées, qui n’ont jamais eu lieu... L’intervention de la /p. 353/ police à Colobane et sur l’Avenue Baise Diagne a uniquement consisté à être présente... Cela a suffi à mettre les choses en ordre*<sup>26</sup>.

Néanmoins le Gouverneur reconnaît que 53 cars rapides ont été conduits en fourrière. Entre les deux versions, la nuance vaut sûreté de l’État et la tête de Moriba Magassouba est demandée en haut lieu par celui à qui Bara Diouf ne peut rien refuser. Un mois plus tard, jour pour jour, *Le Soleil* étale à la une, une photo et un titre évocateur : “La Grande Bousculade”. L’article sonne comme un tocsin en écho à celui de Magassouba, hommage discret au vaincu, un autre vaincu qui avait raison :

*Depuis la réglementation du transport urbain dans la capitale, un nombre important de cars rapides ont été éloignés de la ville... Il s’ensuit qu’après une longue attente, il faut faire jouer ses muscles et faire preuve d’agilité pour se hisser à bord des véhicules déjà bondés. Dans cette grande pagaille constatée en plusieurs endroits, on plaindra davantage les femmes qui, à cette occasion, regrettent l’absence de galanterie des hommes*<sup>27</sup>.

L’éviction de Magassouba Moriba obéit à une sourde et implacable logique du pouvoir : l’engagement politique, même dans les médiats nationaux à vocation neutre, passe avant le professionnalisme. À l’aune de ce critère de choix, les “subversifs” et les tièdes à l’endroit du parti au pouvoir devront aller se faire voir ailleurs. Cette logique manichéenne n’envisageait pour la presse sénégalaise qu’une seule alternative : être pour le pouvoir ou contre le pouvoir ; et pour le journaliste

<sup>25</sup> *Le Soleil* du 05/11/1975.

<sup>26</sup> *Le Soleil* du 06/11/1975.

<sup>27</sup> *Le Soleil* du 05/12/1975.

sénégalais la seule option de savoir de quel maître il sera la voix. Le pouvoir poussent la subtilité de sa stratégie de maîtrise de la future floraison de titres de presse jusqu'à fixer la norme du journalisme indépendant. Le modèle de référence se trouve être *l'Ouest Africain*, un journal proche du parti socialiste et animé par l'ancien ministre de l'Information Boubacar Obèye Diop. Fin politique, tribun redoutable, l'homme aurait pu être un théoricien émérite s'il n'avait pas choisi la facilité de l'allégeance politique et de la justification des méthodes autoritaires du pouvoir. Obèye Diop saisit donc l'opportunité que lui confère sa position dans le dispositif global de contrôle de la presse par le pouvoir. Il présente la nouvelle formule de son journal, le vendredi 21 novembre en présence d'un invité de marque en la personne de M. Daouda Sow, ministre de l'Information. Ce dernier salue le nouveau-né de la presse sénégalaise, annonce la décision d'organiser des rencontres périodiques avec la presse pour discuter des problèmes de cette profession et convie les journalistes à une nouvelle orientation de la politique nationale de l'information.

/p. 354/

En fait de nouveau-né, *l'Ouest Africain* ne fait que marquer une régression qui le fait passer d'hebdomadaire à mensuel. Mais le jeu en vaut la chandelle et le prétexte vaut tribune du haut de laquelle Obèye Diop entouré de son conseil d'administration, assène quelques vérités bien senties :

*Quand on pense seulement au nombre des publications valables qui auraient pu être créées ou sauvées grâce aux sommes considérables versées à certaines autres étrangères, nous ne pouvons que regretter tout ce qui aurait pu être réalisé sur place au Sénégal et en Afrique et qui ne l'a pas été, faute de moyens ou de volonté politique*<sup>28</sup>.

Mensuel doté d'une équipe de journalistes rompus au combat politique, *l'Ouest Africain* aurait certainement pu tenir la dragée haute au *Démocrate*, s'il lui était donné les moyens d'une autonomie fût-elle de façade. Le combat eût été plus loyal sinon plus équilibré. Mais le pouvoir se souciait peu d'éthique. Ce n'est ni le mensuel d'Obèye Diop, ni l'organe central de l'UPS, *l'Unité Africaine*, mais *Le Soleil* que le gouvernement privilégiera dans sa défense contre les journaux de l'opposition.

Pour le moment, *Le Démocrate* reste la préoccupation majeure. Quand le journal du PDS pose le problème de la corruption de ses militants dans la région du Sine-Saloum en l'illustrant du cas Matène Fall, Mame Less Dia rencontre pour *Le Soleil* le principal intéressé qui nie dans les colonnes du quotidien national : "c'est le *Démocrate* qui m'apprend qu'une telle somme m'a été proposée, pour que je regagne les rangs de l'UPS...". Si Matène Fall a démissionné du PDS, le 22 novembre ce n'est pas pour rejoindre l'UPS, "mais pour aider un fils du terroir à faire revivre la région"<sup>29</sup>. Le fils du terroir en question n'est autre que le Secrétaire Général de l'Union Régionale du Sine-Saloum, Babacar Bâ qui est aussi le Ministre de l'Économie et des Finances.

Une semaine plus tard, Matène Fall, Ahmed Khalifa Niass et quelques centaines de militants du PDS rallient l'UPS en présence de Babacar Bâ et du secrétariat politique régional. C'est l'occasion pour Matène Fall de se démentir avec le même interlocuteur complaisant Mame Less Dia : "si je suis venu intégrer l'UPS, c'est loin d'avoir été corrompu comme le prétendent les malintentionnés...". Le premier argument contre la thèse de sa corruption avait été qu'il ne rejoindrait pas le parti au pouvoir ! Mais, ce n'est que dans son édition du 23 décembre que *Le Soleil* dévoile le but de la campagne de presse à laquelle il a prêté ses colonnes et son collaborateur Mame Less Dia, bombardé envoyé spécial au Sine-Saloum pour la cause :

*pour le Parti Démocratique Sénégalais, c'est le sauve-qui-peut. À /p. 355/ peine rentré d'Abidjan, Babacar Bâ, poursuivant un travail de sape et de démantèlement entrepris depuis son élection à la tête de l'union régionale UPS, a porté au parti d'opposition un coup de grâce qui compromet fortement les chances d'un congrès à Kaolack, le 29 janvier 1976.*

C'est comme si le pouvoir avait décidé que le Parti Démocratique Sénégalais devait finir avec l'année 1975 et avait appointé Mame Less Dia pour l'oraison funèbre dans une série d'articles titrée : "Sine Saloum, le PDS en perte de vitesse : Genèse, croissance et décadence du PDS". Sans aucune retenue, Mame Less Dia se mouille en souhaitant que le PDS tienne son congrès dans cette région

<sup>28</sup> *Le Soleil* du 25/11/1975.

<sup>29</sup> *Le Soleil* du 10/12/1975.

“pacifiée” et dans les circonstances difficiles que lui même décrit. L’appel au fiasco politique est manifeste : “Nous serions déçus, si comme on le laisse entendre, le PDS décidait de renvoyer la tenue de son congrès à une date ultérieure”<sup>30</sup>. Si *Le Démocrate* est un adversaire redoutable pour la crédibilité octroyée par son caractère pionnier et par une certaine distanciation du discours politique incantatoire, il n’est pas le seul organe de l’opposition. En décembre 1976, le Rassemblement National Démocratique (RND) confiné dans l’illégalité par la loi des quatre courants, publie *Siggi* un journal légal inscrit dans la continuité du long combat politique du professeur Cheikh Anta Diop : “Il s’agit de relever la tête, de faire de ce journal un organe d’expression au service d’une vaste communauté du refus...” *Siggi* est ronéotypé et son rayonnement ne dépasse pas les milieux universitaires. C’est cela peut-être qui décide le Président Senghor à agir à son encontre avec l’argumentation d’un grammairien : *Siggi* devrait s’écrire avec un seul G, ce qui l’oblige, après quelques joutes linguistiques homériques menées notamment par Pathé Diagne et Cheikh Anta Diop à adopter pour son journal une nouvelle dénomination : *Taxaw* (se tenir debout).

En juillet 1977, c’est le tour de l’alliance Mamadou Dia-PAI clandestin de sortir *Ande Sopi* (s’unir pour changer). À côté de ces titres, paraissent quelques feuilles sans grande audience : *Mom-sarew* organe du PAI depuis 1958, dont l’aile légale de Majmouh Diop et l’aile clandestine publient chacune une version, le *Militant* organe centrale de la Ligue Démocratique, *l’Éducateur Sénégalais* organe central du Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES) et *Liberté* organe de l’Union des Travailleurs Libres du Sénégal. *Le Politicien*, qui a sorti son premier numéro en janvier 1977 sous la devise “la démocratie commence par la liberté de presse”, crève le plafond des ventes : de 7 000 exemplaires, il passe à 30 000 au 6<sup>ème</sup> numéro. Le bon peuple se délecte des indécidables supposées d’une certaine classe dirigeante /p. 356/ ciblée par le journal satirique dont les premières victimes, des leaders de l’opposition, sont délaissées en leur honneur. *Le Politicien* no. 8 du mois d’août publie des documents, propriétés de la justice dérobés dans les archives des tribunaux de Thiès pour rabattre le caquet d’un homme d’affaires de pointe, Ousmane Diagne, qui avait attaqué *le Politicien* pour défendre le ministre des Finances dans les colonnes du *Soleil*. Mame Less Dia est arrêté le 23 septembre. Le numéro 9 qui annonce à la une l’arrestation du Directeur de publication tire à 70 000 exemplaires. Au moment de lui accorder la liberté provisoire, le parquet reçoit la plainte du Président de la République contre un article contenu dans ce numéro et faisant état de ses propriétés en Normandie. Mame Less Dia doit rester en prison.

Des mises en garde prémonitoires s’étaient élevées au courant du mois d’août au plus fort de la controverse, singulièrement du Président en titre de l’Association Nationale des Journalistes Sénégalais Moctar Kébé :

*sans doute nous avons beaucoup appris sur certaines méthodes et pratiques à la suite de la série de mises au point dont on nous a abreuvés ces derniers temps. Mais je crois que nous aurions été mieux servi si les débats s’étaient élevés à un certain niveau, plutôt que de se transformer en querelles de personnes*<sup>31</sup>.

L’Association Nationale des Journalistes Sénégalais (ANJS) n’en adopte pas moins une résolution très dure qui “exige qu’il soit mis fin à la détention de Marne Less Dia” au cours de son assemblée générale du 30 septembre 1977. “Tout en faisant confiance à la justice sénégalaise pour le triomphe du droit, l’assemblée générale dénonce les méthodes d’intimidation utilisées contre le Directeur du *Politicien* lors de son arrestation et le refus de communiquer avec son avocat”.

Le mardi 11 octobre le comité directeur de l’ANJS rencontre le ministre de l’Information, Daouda Sow, qui lui remet une lettre du Président de la République et une mise au point qui fixent le seuil de tolérance : “Respectez l’indépendance de la magistrature...”<sup>32</sup>. Le 2 novembre, le Président Senghor retire sa plainte contre *Le Politicien* après avoir reçu les lettres d’excuse du Directeur de publication et du Directeur Politique du journal satirique. *Le Soleil*, le même jour, étale la capitulation afin que nul ne l’ignore :

<sup>30</sup> *Le Soleil* du 24 et 25/12/1975.

<sup>31</sup> *Le Soleil* du 13/10/1977.

<sup>32</sup> *Le Soleil* du 13/10/1977.

*je viens respectueusement vous renouveler mes excuses ainsi que celles de toute l'équipe du Politicien pour la malencontreuse erreur de réalisation technique qui nous a fait endosser, aujourd'hui, la responsabilité de la diffusion d'une "information" que nous savons /p. 357/ fausse, et dont la reproduction, amputée involontairement de notre commentaire, nous a profondément bouleversés. Cette erreur nous a d'autant plus bouleversés qu'elle a entraîné un préjudice, une atteinte grave à l'honneur d'un homme que nous considérons à la fois comme un père et un protecteur.*

Cette lettre devait être un baume au cœur du vieux poète qui venait justement de fêter son 70<sup>ème</sup> anniversaire. Car, dans son numéro d'octobre, *Ande Sopi*, sous la plume de Samba Diouldé Thiam, a décrit l'événement d'une manière qui a appelé la réplique outrée de Moustapha Niasse :

*Le journal Ande Sopi s'est encore signalé dans sa dernière livraison par un article intitulé 'les cadeaux du vieil âge'... Il est question dans cet article d'un homme de 71 ans dont le 70<sup>ème</sup> anniversaire aurait été organisé aux frais de l'État, qui aurait acheté pour ses déplacements un avion coûtant quelques milliards et qui n'attendait plus que le moment de s'évanouir dans les vapeurs de la sénescence. Le tout se termine par un appel à l'ange de la mort. C'est simplement odieux*<sup>33</sup>.

L'indignation des membres dirigeants du gouvernement et du parti au pouvoir n'est pas feinte. Ils se vautrent dans leur bonne conscience d'avoir raison sur les autres précisément parce qu'ils sont au pouvoir et qu'il n'y a jamais eu d'autre manière de diriger les affaires que la leur. Tenant une conférence au thème prometteur, "Presse et démocratie", le samedi 17 décembre, Obèye Diop écoute à peine la dénonciation du monopole des médias par le pouvoir et le refus de diffuser les communiqués du PDS. Sa réponse à Serigne Diop est vertigineuse :

*il ne saurait être question de traiter le PDS autrement qu'il en est pour le PS. En effet, tout le monde entend à la radio le communiqué des deux partis politiques. Mais ceux du Bureau politique du PS sont concis et précis. Pourquoi laisser à l'autre parti le soin de transformer la radio en tribune, en autorisant la publication de communiqués qui ont l'allure d'un article de presse ? égalité oui, da I 34 mais ns a mesure....*<sup>34</sup>

Il était donc patent, au bout d'un an de pluralisme politique, que le pouvoir de la presse resterait limité. Le bilan qu'en dresse le journal britannique *New Africa Development* (décembre 1977) n'est pas reluisant :

*Tout dernièrement, il nous est venu du Sénégal des nouvelles /p. 358/ inquiétantes qui ne sont pas de bon augure pour l'expérience que le pays est en train de tenter dans le sens de la liberté de presse.*

Au lendemain de la mise au pas du *Politicien*, le Président Senghor avait déclaré au quotidien français *Le Monde* (4.11.1977) qu'au Sénégal, il n'y aura pas de 4<sup>ème</sup> pouvoir journalistique, Cette sentence préfigurait les tentatives à venir de brider une presse à laquelle l'ouverture démocratique a donné des espoirs d'épanouissement total. Les élections de février 1978 approchaient. Leur préparation sera fatale à l'Association Nationale des journalistes. Pour des besoins de positionnement politique, certains de ses membres créent l'Organisation des Journalistes Socialistes. C'est une botte de jarnac portée à Moctar Kébé par Obèye Diop qui est élu à la présidence de l'association. Moctar Kébé en voyage, ne sera que Secrétaire général-adjoint, derrière le président Obèye Diop, le vice président Bara Diouf, le 2<sup>ème</sup> vice président Gabriel Jacques Gomis et le Secrétaire général Tidiane Daly Ndiaye.

Son crédit au sein de l'ANJS s'amenuise. *Le Politicien* sert de cadre d'expression aux différentes tendances notamment celles qui soulignent l'incompatibilité entre la qualité de président d'une association corporative apolitique et celle de membre de l'instance dirigeante d'une association formée sur des bases sectaires qui se définit comme étant "mise sur pied dans le cadre du parti socialiste, avec l'accord de ce parti, et l'appui de son secrétaire général et se réclamant bien entendu du socialisme

<sup>33</sup> *Le Soleil* du 03/11/1977.

<sup>34</sup> *Le Soleil* du 22/12/1977.

démocratique“<sup>35</sup>. Moctar Kébé est contraint de se retirer de la présidence de l’ANJS. Dès lors, une page est définitivement tournée sur l’ANJS ancienne manière, avec comme intermède l’avènement d’un bureau tatillon dirigé par un journaliste de la Radiodiffusion nationale, Mbaye Sidy Mbaye.

L’avènement de l’année 1978 amène à l’intensification de la préparation de la campagne électorale. Celle-ci libère les médias d’État pour la première fois depuis l’indépendance, l’espace de quelques jours. Les citoyens resteront frustrés du débat au sommet entre les deux favoris à la course présidentielle, le Président Senghor et son rival Maître Abdoulaye Wade. Les débats contradictoires seront rares et ne survivront pas à la campagne. Pourtant, un journaliste proche du pouvoir, Moctar Kébé, dans un article d’opinion publié à quelques mois des élections, s’était prononcé pour leur permanence :

*j’en suis venu à me demander si le moment n’était pas venu d’instituer de véritables face-à-face, par le biais de la presse entre les membres du gouvernement et du parti au pouvoir et des leaders de l’opposition sur tous les problèmes de la nation...<sup>36</sup>.*

/p. 359/

Conséquence de cette politique, la guerre des médias reste une bataille de tranchée inégale en Ire la presse d’opinion et le pouvoir. *Taxaw* le constate avec amertume dans son numéro d’avril 1978 :

*Il est curieux qu’au moment où M. Senghor parle sans cesse de démocratie, il multiplie les menaces et les manœuvres de toutes sortes à l’encontre des organes de presse démocratiques et de tous ceux qui s’efforcent d’exercer librement leur droit d’opinion et d’expression.*

À cette période post-électorale où l’abstention massive ne pouvait qu’ajouter à l’aura du Rassemblement National Démocratique illégal qui l’avait prôné, son organe *Taxaw* s’était fait le porte-parole de la liberté d’expression, y compris pour les journaux étrangers. Car le gouvernement venait d’interdire la vente au Sénégal de l’hebdomadaire *Afrique-Asie* n° 155 paru en février. La radio en avait diffusé la publicité, le mercredi 22 février. Celle-ci mentionnait notamment une interview du Professeur Cheikh Anta Diop qui a du faire ombrage au régime, moins par les termes du discours du savant que par le fait que ce soit une revue internationale qui l’ait amplifié. L’approbation de la presse internationale était un luxe que le gouvernement croyait détenir en exclusivité d’autant plus sûrement qu’en cette période d’élection, il s’était acquis les faveurs de l’hebdomadaire *Jeune Afrique* par un prêt de 100 millions de francs au taux d’intérêt de 7 % soit 11 % à 16 % moins que la norme bancaire au Sénégal, au détriment du Trésor Public.

À cause de la stature des deux protagonistes, Cheikh Anta Diop et Léopold Sédar Senghor, les polémiques suscitées par *Taxaw* auront une dimension internationale et manichéenne : le mois de juillet en est rempli avec une controverse autour d’une résolution sur les interventions étrangères, présentée par le président Senghor au sommet de l’OUA de Khartoum et analysée par un article de Cheikh Anta Diop intitulé : “Les mots et la réalité”. Bara Diouf ne rate pas l’occasion d’être péremptoire à son retour de Khartoum : “*Taxaw* se trompe” écrit-il sans doute pour faire aussi bien que le Directeur de Cabinet du Président Senghor, Djibo Kâ qui s’était déchaîné contre le n° 11 de *Taxaw* relatant une manifestation hostile à Senghor pendant une séance de récitals de poèmes au Poetry Center de New York. À côté de son article où il se plaignait de la “misère d’une presse”, Djibo Kâ avait fait publier un autre article du *New York time* qui ne faisait pas référence à la manifestation. Le président Abdou Diouf se souviendra certainement de cette habileté au démenti quand, moins de dix ans plus tard, il cherchera le premier ministre de l’Information de sa magistrature.

Le combat contre *Taxaw* aura des prolongements dans les médias /p. 360/ d’État. Un journaliste du ministère de l’Information qui avait participé à la conférence de presse du leader du Rassemblement National Démocratique se verra reprocher son acte en haut lieu. Comme certains journalistes du ministère de l’Information et du *Soleil* avaient signé la pétition qui circulait pour la reconnaissance du RND, ils étaient placés sous une discrète surveillance. C’est à la lumière de cette psychose qu’il faut éclairer le licenciement d’Alain Agboton du *Soleil*. Le hasard de l’ordre alphabétique l’avait placé en première ligne de la pétition pour la reconnaissance du RND. n appartenait aux premières promotions

<sup>35</sup> *Le Soleil* du 12 et 14/11/1977.

<sup>36</sup> *Le Soleil* du 03/08/1977.

du CESTI dont une sentence catégorique d'un patron de presse avait scellé le sort : "le CESTI forme des communistes".

Alain Agboton est affecté au Sine-Saloum comme Chef du Bureau régional. Il refuse d'obtempérer et en expose les raisons au Directeur Général du *Soleil* au cours d'un entretien, le 5 mai, puis par lettre le 16 mai à laquelle la direction répond le même jour. L'échange épistolaire trouve sa conclusion dans la lettre du 24 mai 1978 du Chef du personnel :

*vosre comportement étant assimilable à un abandon de poste, nous vous prions de bien vouloir passer aux services comptables pour recevoir règlement de votre compte de rupture de contrat, dernier salaire, congés annuels calculés sur les bases légales pendant la période de référence.*

Deux jours plus tard, les employés du Soleil se réunissent en assemblée générale extraordinaire et publient une résolution condamnant le licenciement d'Agboton et décident d'un arrêt de travail jusqu'au dimanche à 17 h au cas où la mesure le frappant n'était pas levée. Le message (n° 1813 T du 29 mai 1978) du colonel Waly Faye, Directeur de la Gendarmerie et de la justice Militaire montre tout l'intérêt que les autorités portent à l'affaire. Raison d'État ne recule pas : Alain Agboton suit son aîné Magassouba Moriba à la trappe 3 années après — car le Directeur Général du *Soleil* ne revient pas sur la décision de licenciement. Les employés ne furent pas à même de riposter à la hauteur de leur résolution. Un autre message porté n° 1851 T du 1<sup>er</sup> juin 1978 relate l'épilogue de l'épreuve de force.

Selon une logique vérifiée jusqu'ici, l'argument principal du pouvoir contre la presse dite indépendante est l'action judiciaire. *Le Politicien* en est sorti amoindri l'année dernière. Le tour est venu pour *Promotion* de subir la loi d'airain. Le scénario a servi avec *Le Politicien* : plainte du Premier Ministre le 25 septembre 1978 pour diffamations contenues dans les numéros 47 et 48 faisant état d'achat d'immeubles de l'État à bas prix par Abdou Diouf ainsi que l'octroi de prêt à ce dernier ou à un membre de sa famille.

/p. 361/

Venu prendre la livraison des 20 000 exemplaires, le Directeur de *Promotion* Boubacar Diop, contrairement à la coutume, se voit demander le règlement du reliquat de ses dettes y compris le tirage du présent numéro. Quand le passif fut soldé, Bara Diouf lui présenta une ordonnance de saisie du numéro qu'il devait lui délivrer. Le Directeur de *Promotion* ne savait pas ce qui lui pendait au nez. Toute l'année 1978 avait cependant été une année dure pour lui et son journal. Seul rédacteur de *Promotion* Boubacar Diop avait bâti ses articles sur la rumeur sans la moindre investigation. Porte-voix supposée de l'ancien ministre de l'Économie et des Finances Babacar Bâ, éliminé de la course à la succession de Senghor, Boubacar Diop avait accumulé les nouvelles sensationnelles et alarmistes : "le Sénégal en cessation de paiement" ; "Senghor mourant", "Retrait de la confiance du Chef de l'État au Premier Ministre Abdou Diouf", "avènement d'une ère de liquidations et de règlement de compte dans l'appareil d'État..".

Cet actif généreux lui vaut l'éditorial de Bara Diouf du 18 septembre 1978 : "Le Nazisme est-il bien mort ?" et une avalanche de lettres de lecteurs qui se prolongent jusqu'au mois d'octobre pour flétrir à l'envi la légèreté du Directeur de *Promotion*. Le 23 octobre, dans une interview réalisée par Bara Diouf, le Président Senghor lui décoche une remarque dédaigneuse : "Vous me permettrez de ne pas parler de tel journal de chantage, où le directeur, dont la vie passée ne fut pas un modèle d'intégrité, donne des leçons d'honneur et de moralité, lorsqu'en type de l'inculture, il ne se met pas à donner des leçons de grammaire...". Boubacar Diop continuera l'escalade jusqu'au mois de juillet 1980 où il sera condamné à une peine de prison ferme après avoir attribué "un domaine à Caen de 169 millions pour un Premier Ministre", "un milliard pour un Général impuni", "300 millions au marabout" dans des allusions aussi transparentes qu'invérifiables.

Décidé à pourrir la situation et rendre impossible l'avènement d'Abdou Diouf, Boubacar Diop remuera ciel et terre pour n'obtenir que sa condamnation à 18 mois de prison ferme et une amende de 500 000 F. Dans l'effervescence de l'usage débridé de la liberté de presse, les instruments de régulation étaient apprêtés. Un groupe de travail créé depuis 1975 autour de Jean Pierre Biondi, Conseiller technique à la Présidence de la République et comprenant 9 personnalités, le ministre de l'Information, le Directeur général du *Soleil*, le Directeur de l'ORTS, le Directeur Général de

l'Agence de presse sénégalaise, le chef du Service de presse de la Présidence, deux députés du parti au pouvoir et le rédacteur en chef du *Moniteur Africain*, devait produire un rapport qui serait la charpente d'un prochain Code de la Presse.

La composition homogène du groupe de travail rendait suspect, de /p. 362/ prime abord, le Code de la Presse, le dîner débat organisé par le *Politicien* en janvier 1979, sous la présidence du ministre de l'Information Daouda Sow, fut l'occasion d'un débat tumultueux d'appréciation du Code avec la participation des directeurs d'organes, de représentants des partis politiques et de la magistrature. Hors du cercle du pouvoir l'application du Code de la Presse ne souleva que des inquiétudes : les délits de presse seront payés au prix fort, l'anonymat d'un rédacteur peut être levé par le Directeur de Publication sur requête, les peines d'amende, deviennent des peines de prison fermes. L'article 28 de la loi 73-44 du 11 avril 1979 portant Code de la Presse donne à la commission de contrôle des organes de presse le droit de vérifier la comptabilité de chaque organe de presse, d'en examiner le compte d'exploitation, d'en contrôler le tirage régulièrement et de publier les résultats de cette rotation. En outre le code pénal punit de peine de prison la diffamation, la démoralisation de l'armée et l'offense envers le président de la République, mais y sont ajoutées des peines complémentaires telles la confiscation et la suppression pour trois mois au plus des publications condamnées. La saisie judiciaire de tous les exemplaires des journaux poursuivis sera aussi désormais possible. Le code de la presse est adopté par l'Assemblée nationale en mars 1979. Pendant toute la controverse qu'il a soulevée, l'ANJS, est absente du terrain du débat, faute d'une direction déterminée et de perspectives claires.

## Recherche hégémonique et insubordination

Gueule de lion et sourire du sage. Rien n'illustre mieux l'ambivalence des rapports de Senghor avec la presse à ses derniers mois de pouvoir que cette boutade avec laquelle Césaire l'accueillit un jour à Port-au-Prince. En octobre 1980, le quotidien français *Le Monde* annonce la démission prochaine, le 3 décembre du président sénégalais. Gabriel Jacques Gomis reprend la nouvelle dans sa revue de presse hebdomadaire. Il est interdit d'antenne, à jamais. Le jour venu, Senghor s'expliquera :

*il est vrai que le correspondant du Monde à Dakar a dans le numéro du 21 octobre 1980, annoncé ma démission. Il y avait quelque six mois que je n'avais vu le correspondant en question. Mais j'avais, au début de l'année 1980, fait part de mes intentions au premier ministre Abdou Diouf et, à la veille des vacances, en avais parlé aux ministres les plus intéressés... Voilà les faits*<sup>37</sup>.

Deux semaines plus tard, Léopold Sédar Senghor gracie le Directeur de *Promotion* qu'il avait retourné contre lui par une réponse ironique lors de sa conférence de Presse du 7 avril 1978. De ce jour, le journaliste est passé à l'opposition critique. Le 11 décembre 1980, le président Senghor /p. 363/ décore quatre journalistes MM. Bara Diouf, Aly Kheury Ndaw, Abdou Salam Kane et Serigne Aly Cissé, "pour remercier Bara Diouf qui a fait du *Soleil* un journal de niveau international, ainsi que ses trois autres confrères...". C'est son dernier acte important à l'endroit de la presse.

L'une des premières manifestations significatives de la presse après l'accession de Abdou Diouf au pouvoir, est la tenue des assises de redynamisation de l'Association nationale des journalistes sénégalais, les 7 et 8 mars. Chérif El Walid Sèye, chef du service nation du *Soleil* consacre son éditorial à l'événement :

*À longueur d'année au service des autres, les journalistes sénégalais, aujourd'hui, font leurs comptes : ceux de leurs efforts pour l'amélioration de celle-ci (leur profession) et leurs difficultés. La Question est d'importance...*

Le ministre de l'Information qui ouvre les travaux, s'en tient à la thèse chère aux autorités de "journaliste agent du développement" : "Les journalistes doivent aider à consolider la nation"<sup>38</sup>. Mais, c'est l'Amicale des anciens du CESTI qui pèse le plus sur les débats, dont le rapport amènera à la

<sup>37</sup> Allocution d'adieu (31/12/1980) du président Senghor.

<sup>38</sup> *Le Soleil* du 09/3/1981.

création de trois commissions qui prennent rendez-vous le 28 mars prochain pour soumettre à l'assemblée générale un texte articulé autour des impératifs de l'heure :

- 1) condition du journaliste dans l'entreprise ;
- 2) les problèmes de déontologie et d'éthique professionnelle ;
- 3) l'orientation et la structure. Ce dernier point est le plus important, dès lors qu'il s'agira de se prononcer soit pour un renforcement de la nature d'association soit pour sa transformation en syndicat préconisée par l'Amicale des anciens du CESTI.

C'est véritablement le 9 mai que se tiennent les assises. Au terme de débats passionnés de 10 h à 23 heures, un vote va départager les tendances opposées : ceux qui sont pour une union ou pour une association redynamisée vont recueillir 58 voix, la tendance du syndicat démocratique 33 voix et la tendance du maintien de l'Association : 2 voix. Lors de l'élection de l'organe dirigeant, le comité directeur, la tendance syndicale s'abstient. Des intervenants ont estimé que la liste de membres du comité directeur n'était pas représentative.

*La scission risquait d'être consommée et c'est ainsi que Moctar Kébé et Tony Stephen se sont retirés de la liste. Beaucoup de voix se sont alors élevées pour demander l'afflux de sang neuf et l'adhésion des tenants de la thèse syndicale à l'exécutif de l'Union, mais en vain, puisque ces derniers ont refusé de figurer au comité directeur <sup>39</sup>.*

/p. 364/

Après un blocage de près de deux heures, l'assemblée générale rejette la liste et convoque une prochaine séance. Incapable de se donner une direction réformiste, l'organisation des journalistes se fixe d'autres échéances. Mais d'ores et déjà, avec l'afflux des promotions montantes du CESTI, le principe de l'autonomie faisait ses premiers pas. Abdou Diouf signe le 6 mai une loi d'amnistie couvrant les délits de presse commis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1981. Son ministre chargé de l'Information diffuse la circulaire n° 523 du 10 septembre 1981. Celle-ci affirme le principe d'égalité des citoyens et des partis politiques devant les médias de l'État. Mais la pratique avérée d'un traitement sélectif a amené l'opposition à tenir une conférence de presse commune sur l'utilisation partisane des médias de l'État par le parti au pouvoir. Une monotone lapalissade à laquelle Djibo Kâ, ministre de l'Information répondra devant l'Assemblée en dissociant les apparitions fréquentes des membres du gouvernement de celles des membres du parti. Un argument de politique politicienne qui fait cependant diversion.

Au début de l'année 1983, à un mois des élections, l'Amicale des anciens du CESTI organise une table ronde sur les "médias et le pluralisme". La représentation des partis étant égale, la prise de parole libre, le parti au pouvoir a boudé l'invitation pour ne pas s'entendre dire "que le rôle des médias dans le pluralisme doit être de nature à rendre la parole à tous, même si cela fait beaucoup de remue ménage. C'est en effet le seul moyen d'ancrer la démocratie dans notre pays" (Cesti 1983). À l'ouverture de la campagne, le décret no. 83-138 du 31 janvier réglemente la répartition du temps d'antenne pour les consultations législatives : 21 minutes par jour pour le parti de la majorité et autant pour les 7 partis de l'opposition en lice, en raison de 3 minutes par jour chacun. La cour suprême jugeant cette répartition du temps d'antenne non conforme à l'esprit de la constitution qui garantit l'égalité des candidats dans l'utilisation des moyens de propagande, le pouvoir sauvera sa mise en introduisant un autre texte faisant référence aux partis de la majorité, au pluriel. L'abus n'en restera que plus flagrant.

Pour l'élection présidentielle, 5 minutes par jour et par candidat, suffiront selon l'arrêté du ministre de l'Information no. 850 du 2 février 1983. Cette période du 6 au 25 février constituera un moment fort de liberté d'expression malgré quelques entorses. Quand elle sera révolue, elle laissera un goût amer comme si les cautions versées par les partis n'avaient été que le prix fixé pour quelques clips publicitaires et quelques annonces. *Xarebi* (no. 2, 1983), organe central de *Ande Jéf*, dans un article intitulé "Ande Jéf et les médias d'État" parlera pour toute l'opposition :

/p. 365/

---

<sup>39</sup> *Le Soleil* du 11/5/1981.

*Le pouvoir se refuse obstinément à assurer une diffusion quelque peu convenable des communiqués et autres informations relatives à notre mouvement. C'est ainsi que le communiqué de notre Bureau permanent du 9 août 1983 a été honteusement épuré de notre prise de position sur l'appel au "sursaut national" de Abdou Diouf<sup>40</sup>.*

Dix jours avant les élections, le Parti Démocratique Sénégalais avait décidé de mettre en circulation un journal du soir, *Takusaan* qui visait à rompre le monopole du *Soleil*. Paraissant trois fois par semaine, il n'atteindra jamais la périodicité quotidienne effective avant de sombrer après une année d'existence. Tirant à 12.000 exemplaires, il avait conquis un public assez considérable entre janvier 1983 et février 1984. Une action souterraine menée par le tout puissant secrétaire général de la Présidence de la République, Jean Collin, avait déstabilisé la rédaction de *Takusaan* pour la détacher du Parti démocratique sénégalais. Une fois *Takusaan* disloqué, Jean Collin veut lui substituer *Carrefour* avec le concours de Mamadou Tamimou Wane. Le premier numéro de *Carrefour* dans lequel sont impliqués des anciens de *Takusaan*, Pathé Mbodj, Abdourahmane Camara et Tidiane Kassé, paraît en avril 1984, avec, à la une, la photo d'Abdoulaye Bathily, leader de la LD/MPT. Jean Collin s'en offusque et, certains membres de la rédaction étant suspectés d'acointance avec l'extrême gauche, il fera injonction à Wane de s'en débarrasser.

En cette année 1983, dixième anniversaire de la convention collective des journalistes et techniciens, celle-ci est mal appliquée aux professionnels de la communication, notamment dans son article 2. Les médiats d'État ne recrutent pas selon un critère de mérite professionnel, mais selon un critère politique qui ouvrira encore une fois les portes de la profession à des postulants jaillis des entrailles du Parti Socialiste. Ceux-là, une dizaine dont les mieux instruits seront issus du milieu enseignant occuperont en priorité les emplois planifiés pour les étudiants du CESTI, lesquels commencent à connaître le chômage au bout du cycle de formation. Les employeurs feront aussi fi des dispositions de l'article 7 dans les précautions anti-discriminatoires en matière d'embauche, de répartition du travail, d'avancement ou de licenciement les "journalistes" infiltrés par le parti vont rafler la mise. À tout seigneur, tout honneur : au ministère de l'Information, un enseignant reconverti journaliste au bout de deux ans de stage à Lille est bombardé grand reporter tout de suite après son stage alors que la hiérarchie arguait d'un manque d'organigramme pour refuser les reclassements revendiqués par le personnel. Alioune T. Dia (1985 : 151) résume la situation ainsi :

*Au ministère de l'Information, comme au Soleil, quotidien national, /p. 366/ toutes les dispositions de la convention collective des journalistes ne sont pas respectées. Il en est de même de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (ORTS) où des journalistes diplômés du CESTI, ont travaillé à plein temps, en reproduisant des émissions personnelles et en présentant les grands journaux d'information aux heures de grandes écoutes, sans salaire, pendant presque plus de deux ans.*

C'est dans ce contexte que les employés du *Soleil*, réunis en assemblée générale, décident d'une grève de 24 heures, le vendredi 22 juillet, empêchant la parution du numéro du samedi suivant. Les délégués du *Soleil* en feront un bilan amer :

*La Direction Générale du Soleil cherche à personnaliser le conflit en satisfaisant quelques cas pour ainsi diviser le mouvement et faire avorter l'objectif qui est l'application intégrale des dispositions de la Convention Collective des journalistes" (Dia 1985 : 151).*

Cette grève caractérisée par l'absence de solidarité active des autres secteurs s'est déroulée en pleine phase de stagnation de l'Union Nationale des Professionnels de la Communication dont les structures de direction n'avaient pas été posées. La politique autoritaire au niveau des médiats d'État n'épargnera même pas les alliés du pouvoir : le Directeur de la radio, Pape Racine Sy, est limogé le 5 octobre 1984 pour avoir refusé de transmettre un communiqué du Khalife général des mourides annonçant la korité pour le vendredi 7 septembre alors qu'une partie de la communauté musulmane la fêtait le 6 septembre. Il est à noter que son attitude était conforme aux instructions contenues dans la circulaire du ministre de l'Information datée du 19 septembre 1984.

---

<sup>40</sup> *Xarebi* n° 2, août 1983.

Les 26 et 27 septembre, le Ministre de la Communication convoque les attachés et les conseillers de presse à des journées d'étude sur la fonction et les moyens d'action des attachés et les conseillers de presse. Des résolutions seront prises par ces assises, qui resteront lettre morte, la seule conséquence en est que les attachés et conseillers de presse, pour l'illusion suscitée de pouvoir régler leurs problèmes "intra muros" avec le ministre, resteront le talon d'Achille du futur syndicat des journalistes. Ce syndicat naît à la mi-décembre sur la décomposition de l'UNPICS après que les congressistes, sommés de choisir clairement entre la forme associative et la forme revendicative par une lettre du ministre de l'Intérieur, eurent proclamé debout le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS). Mamadou Diop, journaliste à l'ORTS est élu secrétaire général du Syndicat en remplacement /p. 367/ d'Abdou Rahmane Cissé nommé entre-temps Directeur de l'Information.

La résolution générale de ce congrès du 15 au 16 décembre marque dans les textes le triomphe de l'aile radicale de l'organisation des journalistes : elle exhorte le BEN à veiller à la renégociation dans les meilleurs délais de la convention collective des journalistes et techniciens assimilés du Sénégal afin que soit mis fin à l'arbitraire patronal et que soit garanti l'avancement graduel et cohérent des professionnels dans l'entreprise. Elle recommande à la CA et au BEN d'exercer un jugement critique et sans complaisance sur les textes législatifs ayant trait à l'exercice de la profession de journaliste et la publication de journaux, en particulier le code de la presse, restreignant les libertés fondamentales de presse et d'expression. La résolution générale recommande en outre l'élaboration d'un code de déontologie ainsi que l'amorce de démarches visant à démocratiser les critères d'attribution de la carte professionnelle et le mode de fonctionnement de la commission nationale d'attribution de la carte d'identité professionnelle par un traitement équitable de tous les médias. Cette résolution générale introduit une nouveauté en prenant en considération le conflit d'intérêts naturel entre employeurs et employés et en estimant que les patrons de presse et assimilés ne peuvent être membres du Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS).

Le manifeste du 1<sup>er</sup> mai du SYNPICS met le doigt sur les maux du journalisme sénégalais et les pratiques de l'État sur la question du droit d'expression. La réaction ne se fait pas attendre du côté du pouvoir, 22 journalistes proches du Parti Socialiste signent un appel publié dans le *Soleil* du 30 avril 1985 dans lequel ils jugent le manifeste

*étrange et consternant dans la mesure où, ce texte par ses outrances verbales et son sectarisme primaire, trahit une dérive gauchiste préjudiciable à la crédibilité du SYNPIC et aux intérêts bien compris de ses adhérents. En même temps, il disqualifie la direction actuelle du Synpics à s'ériger en interlocuteur valable, c'est-à-dire responsable face aux pouvoirs publics.*

Si tous les signataires sont des membres plus ou moins avoués du parti au pouvoir, certains membres du SYNPICS, bien que militants socialistes, refusent de prendre part à la sédition, dès la ferme mise au point du BEN et la riposte conséquente des sections. La direction du SYNPICS rappelle notamment aux signataires détenteurs de cartes de membres qu'ils ont la possibilité de défendre leur point de vue au niveau des sections. Pour l'avoir oublié dans leur "malheureuse sortie" et pour /p. 368/ avoir enfreint les règles de fonctionnement du SYNPICS, il devront en répondre devant ses instances.

Quant aux autres, la direction du Synpics s'interroge :

*Comment Amadou Dieng (Directeur de l'APS), Tidiane Daly Ndiaye (Directeur Général de la SPT), Ibrahima Dem (Conseiller à la présidence de la République), Birassy Sow (Chef de Cabinet du Ministre de l'Information), Amadou Matho Ndiaye (Rédacteur en Chef de l'Unité, organe central du Parti Socialiste), El Hadji Laba Sow (Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale), Mansour Sow (Chef du Service des Programmes et Chaînes de la Radiodiffusion et membre du bureau CNTS de l'ORTS), Aly Keury Ndaw peuvent-ils se sentir engagés et concernés par le manifeste ou profession de foi d'un syndicat dont ils ne sont pas membres<sup>41</sup> ?*

<sup>41</sup> SYNPICS "Bulletin de liaison". mai 1985 : 21.

Malgré leur zèle militant tonitruant, les 22 signataires se débandent en 24 heures. La prochaine édition du *Soleil* qui promettait la continuation de la liste n'en porte pas trace. L'appel des 22 en restera là. Lors de la session de l'Assemblée Nationale du jeudi 23 mai, le Ministre de l'Information Djibo Kâ qualifiera le manifeste du SYNPICS de "manifeste courageux et patriotique" sans aucun souci pour le désaveu cinglant que comportait cette déclaration pour les 22 défenseurs attirés des thèses du pouvoir.

Pendant que les journalistes envahissaient le secteur social, *Le Soleil* achevait sa dernière mue qui en faisait une société anonyme avec le même capital de 27 400 000 F CFA. Cette mutation, recommandée par les corps de contrôle de l'État, avait été entamée en 1983 avec l'afflux de nouveaux actionnaires et la séparation des Nouvelles Imprimeries Sénégalaises (NIS) devenues une entité à part. Bara Diouf devenait le PDG du *Soleil* alors que les NIS étaient confiées à un autre journaliste, Tidiane Daly Ndiaye. Au niveau structurel, un poste de rédacteur en chef adjoint responsable de la page nationale était créé pour seconder le rédacteur en chef. En cette année 1984 où le personnel détient une part des actions et où le bilan est légèrement excédentaire de 12 %, la succession de Bara Diouf était planifiée sur fond d'intrigues de factions.

## Émergence d'une certaine presse

Ces cinq dernières années marquent une évolution fulgurante des mœurs de la presse sénégalaise liée au nouvel état d'esprit de la génération montante de journalistes. Les médias d'État ne sont pas épargnés. En début d'après-midi du 22 août 1985, alors qu'une coalition de partis de l'opposition a appelé à une marche anti-apartheid vers le palais /p. 369/ présidentiel, le téléphone sonne dans la salle de rédaction du journal parlé de la radio pour annoncer la diffusion prochaine d'un communiqué du ministre de la Communication Djibo Kâ.

Le communiqué tombe effectivement sous forme d'une dépêche de l'Agence de Presse Sénégalaise qui invective "la poignée de 50 manifestants". Les journalistes de service, Lamine Touré à 20 h et Demba Ndiaye pour le prochain journal, vont refuser de lire la dépêche sans citation de la source APS comme le demandaient, avec une insistance pressante, jusque dans le studio, le directeur de la radio, Pathé Dièye Fall et le rédacteur en chef Ibrahima Sané. Les deux journalistes furent mutés à Saint-Louis et à Ziguinchor, après une molle résistance de la section SYNPICS de la radio qui avait adopté la méthode inopérante de signature d'une pétition protestant contre la mesure.

Ce nouvel état d'esprit au sein de la jeune frange du journalisme sénégalais les amènera à créer les premiers éléments de ce qui fera la presse indépendante du pays. Les projets germent :

*c'était un dimanche matin. Un dimanche de décembre 1985. L'air était à la fête et la fête dans l'air. Cinq complices impénitents et prétentieux, réunis dans un salon de banlieue se chamaillaient ferme, comme à l'accoutumée, pour ne pas changer. Les empoignades, c'était autour de comment faire le journalisme de nos rêves... La solution fut trouvée au bout du compte : se cotiser en épargnant sur 6 mois les cent mille francs que chacun devra mettre pour démarrer le projet*<sup>42</sup>.

Ainsi *Sud Magazine* paraît en mars 1986. Un an plus tard, en février 1987, le premier numéro du *Cafard libéré* voit le jour.

Le SYNPICS tint son congrès les 11 et 12 avril 1987 et porta Abdoulaye Ndiaga Sylla, journaliste au *Soleil* et membre fondateur du groupe *Sud Com*, éditeur de *Sud Magazine*, à la tête de son bureau exécutif national. Son Manifeste du 1<sup>er</sup> mai lui donna l'occasion de mettre en garde les autorités contre la décision de supprimer la subvention annuelle allouée à l'Agence de Presse Sénégalaise. Il faut dire que l'APS approchait de son 20<sup>ème</sup> anniversaire dans un contexte peu reluisant. Ses finances n'étaient pas au beau fixe malgré ses 50 abonnés composés de services de l'administration, des organes d'information, des missions diplomatiques et des sociétés privées.

<sup>42</sup> Babacar Touré : "L'aventure", *Sud Hebdo*, "Sud Hebdo an 1" : 1.

Le manifeste du SYNPICS relève aussi, pour la fustiger, la détermination de l'État à maintenir l'audiovisuel dans son domaine exclusif. Autre acte significatif, le SYNPICS dénonce la convention collective qui régissait la profession depuis 1973 :

/p. 370/

*Le projet de convention collective élaboré par notre syndicat lève les lacunes importantes contenues dans l'actuelle convention. L'avancement en catégorie qui y reste assujéti au bon vouloir de l'employeur, n'obéit qu'au seul critère de la nomination à une fonction déterminée. Ces dispositions restrictives parce qu'elles ignorent la compétence, l'ancienneté et le niveau d'étude font le lit du labyrinthe et de la médiocrité<sup>43</sup>.*

Prenant acte de la floraison de la presse indépendante, le SYNPICS demande au gouvernement l'application effective et non discriminatoire du principe de la subvention aux organes de presse indépendants, ainsi que la garantie de l'accès au crédit des entreprises de presse existant légalement. En juillet 1987, une délégation du bureau exécutif national conduite par son secrétaire général national est reçue par le Président de la République qui promet de donner des instructions aux membres concernés de son gouvernement pour que le mémorandum déposé quinze jours avant l'audience ainsi que le projet de convention collective élaboré par le syndicat soient étudiés.

Trois membres du bureau exécutif national du SYNPICS vont quitter le quotidien national en septembre dans des circonstances ainsi décrites :

*Le coup d'accélérateur du Soleil est venu de l'accentuation de la chasse aux sorcières dont ont toujours été victimes les journalistes de cet organe insensibles au labyrinthe parce que typés "mal pensants". Une catégorie à hauts risques dans cette boîte. Après plusieurs vexations, la direction du Soleil ne trouve, en septembre 1987, rien de mieux que de dégrader dans les faits Sidy Gaye et moi-même respectivement chef du service étranger et grand reporter classés donc à la quatrième catégorie de la convention collective et subitement affectés en qualité de chefs de bureaux régionaux de Saint-Louis, et Thiès, postes correspondants à la troisième catégorie (Sud Hebdo, 38, 2, février 1988 : 8).*

Ils vont rejoindre *Sud Magazine* pour l'essentiel et seront les piliers de *Sud Hebdo* qui sera lancé trois mois plus tard. C'est là une période de recomposition de la presse indépendante qui voit en même temps les anciens de *Takusaan* et de *Carrefour* rejoindre *Wal Fadjri* en novembre 1987. Abdourahmane Camara qui assurait jusqu'ici une collaboration extérieure avec *Wal Fadjri* va désormais l'animer de manière permanente et étoffer sa rédaction dont le professionnalisme la hissera en première ligne aux côtés de *Sud-hebdo* et du *Cafard libéré*. Cette seconde génération de presse indépendante va jouer un rôle /p. 371/ prépondérant qui amène pour la première fois l'éclipse de la presse d'État au point que l'opposition envisage de s'en passer. À mesure que l'opposition investissait le secteur de la presse indépendante, les pionniers de ce secteur opéraient un retournement en faveur du pouvoir, reléguant aux oubliettes l'ère des procès. Ainsi Boubacar Diop se dédisait il en écrivant dans un élan élogieux :

*même en fouillant dans ses dix dernières années passées à l'ombre de Senghor, personne ne peut mettre à l'actif de Diouf le moindre acte de concussion ou de forfaiture ou tout simplement, la moindre amoralité relativement à sa vie privée et publique<sup>44</sup>.*

Autre motif de satisfaction pour le pouvoir : victime du retournement d'alliance de ses promoteurs, *Ande Sopi* ne paraîtra plus à la fin du mois de février. Le premier janvier 1988, une équipe de la Télévision sénégalaise est interdite d'accès à la salle du cinéma El Mansour pendant la séance de clôture du congrès ordinaire du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) tandis que l'équipe du journal indépendant *Sud Hebdo* se voit opposer des entraves à l'exercice de ses activités. C'est l'occasion donnée au SYNPICS de réaffirmer que

<sup>43</sup> SYNPICS, "Manifeste du 1<sup>er</sup> mai 1987".

<sup>44</sup> *Promotion II*, no. 2, février 1983.

*sans rien renier des exigences pour une plus grande équité dans la couverture des évènements nationaux, le SYNPICS tient à préciser à l'attention de tous les partis politiques que les journalistes exerçant dans les médias d'État en général, l'audiovisuel en particulier, n'ont aucune influence sur les orientations et choix de leurs chefs hiérarchiques* <sup>45</sup>.

À l'occasion du lancement de la campagne électorale, le PDS publie le premier numéro de *Sopi*. Cet organe, pris en charge par une équipe professionnelle, dépassera les espoirs électoraux qui ont commandé son émergence. En avril, en pleine ébullition post-électorale, le journal *Combat pour le Socialisme*, organe central des comités d'entreprises du Parti Socialiste attaque *Sud Hebdo*, le dernier né du groupe *Sud communication* qui a commencé à paraître à partir de mars 1988 :

*Dès sa création, nous avons été parmi les premiers à féliciter et à encourager ses responsables pour leur initiative exemplaire. Nous pensions en effet que cet organe serait indépendant des partis politiques. Que l'information y serait objective. Mais au cours de la pratique Sud Hebdo s'est montré très proche de nos adversaires. C'est son droit le plus absolu. Et des attaques en règle sans preuves contre le pouvoir sont devenues quotidiennes. Combat pour le Socialisme ne peut plus l'accepter.*

/p. 372/

*Combat pour le socialisme illustre ainsi la cause de son courroux : Pourtant, il n'y a aucun texte et aucune déontologie de la profession qui peuvent laisser pérenniser certaines attitudes, notamment celle de Moussa Paye, attaché de presse du président du Conseil économique et social, 3<sup>ème</sup> personnalité de l'État dans l'ordre protocolaire, qui étale dans le no. 7 du mercredi 02 mars 1988 sa haine mensongère, vile et peu courageuse contre la démocratie sénégalaise. On pouvait comprendre si Sud Hebdo était une publication de parti politique...* <sup>46</sup>

L'article incriminé — “Dakar a-t-il basculé ?” — recense le vote dans certains bureaux de Dakar et, chiffres à l'appui, dégage la tendance qui s'y manifeste : dans certains centres, fiefs traditionnels du Parti Socialiste, Abdoulaye Wade devance le Président Abdou Diouf. Un autre article du même journaliste s'interroge sur l'arrestation des leaders de l'opposition et sur l'utilisation de l'armée dans les tâches de maintien d'ordre pendant l'état d'urgence. Conséquence immédiate, le 21 avril 1988, le président du Conseil économique et social signe un arrêté “mettant fin aux fonctions d'attaché de presse d'un journaliste”.

Pour avoir refusé de baisser le pavillon de la liberté d'expression dans un contexte d'état d'urgence qui avait inspiré plus de prudence aux autres titres, *Sud Hebdo* venait d'entrer en inimitié avec un secteur dynamique du parti au pouvoir. En fait, *Combat pour le Socialisme* va se révéler un éclaircisseur zélé mais non moins écouté de la répression d'État. Après avoir menacé Demba Ndiaye, journaliste à la radio pour ses articles dans le *Devoir* et essuyé la réplique de Mame Less Camara dans le : colonnes du même *Devoir* en faveur de Demba Ndiaye, *Combat pour le Socialisme* n'attendra pas longtemps pour obtenir la tête de ce dernier. Prenant prétexte d'un article dans le *Devoir* d'octobre 1988, la direction générale de l'ORTS licencie Demba Ndiaye.

Après la parution de *Sud Hebdo* n° 24 dans lequel Kader Boye démontre comment les institutions du pays sont en crise, *Le Soleil* (14 janvier 1988) ouvre ses colonnes, deux semaines plus tard, à Jacques Mariel Nzouankeu, pour y soutenir un point de vue officiellement commandité : “Non assurément, nos institutions ne sont pas en crise comme le soutient notre collègue, le professeur Kader Boye..” La réponse de Kader Boye à Nzouankeu et à Serigne Diop qui, lui aussi, avait porté contradiction dans la livraison de *Sud Hebdo* du 17 novembre 1988, clôt provisoirement un débat qui aura secoué la bonne conscience des plus hautes sphères de l'État. Et c'est dans cette atmosphère où la crédibilité du gouvernement s'effrite à cause des excès de flagorneries dans les médias d'État et où la presse dite indépendante comble mieux l'attente d'un lectorat /p. 373/ frustré, que se sont tenues les Journées d'Études sur le Médiats au Sénégal, organisées par le CESTI et la Fondation Friedrich Ebert les 29 et 30 octobre.

<sup>45</sup> Déclaration du SYNPICS : “Liberté d'informer”, 5 janvier 1988.

<sup>46</sup> *Combat pour le Socialisme*, no. 8 : 6 : “*Sud Hebdo* ou la désinformation”.

Cette opération de remise en selle de la politique communicationnelle du pouvoir est menée, tambour battant, par Babacar Sine, à l'époque Directeur du CESTI et éminence grise du pouvoir en la matière. Pendant les Journées d'étude réunissant les représentants de tous les médiats, y compris les organes centraux de partis politiques, Babacar Sine enregistra les doléances avec une imperturbable sérénité. Le fruit de ces échanges fut un rapport rempli de généreuses propositions pour faciliter l'épanouissement plein et entier de la presse sénégalaise. Elles recoupaient les revendications du SYNPICS, des éditeurs de presse et même des organisations politiques et seront soumises au Président de la République qui recevra les délégués du séminaire en une audience à laquelle les différents directeurs des médiats seront associés le mercredi 11 Janvier 1989.

À la veille de cette audience, le conseil des ministres avait fait une belle part de ses travaux à la presse en déplorant (*Le Soleil* du 12 Janvier 1989) vivement "la tendance d'une certaine presse à verser dans la diffamation, l'intoxication, la déstabilisation morale de la nation et le discrédit des institutions républicaines..." et en demandant aux ministres compétents "de veiller à une stricte application des dispositions législatives et réglementaires en matière de presse dont notamment celles relatives à la sanction des excès et des infractions".

Le PDG du *Soleil* Alioune Dramé appuie ces directives de son commentaire dans le quotidien national du même jour titré "Sonnette l'alarme". La rédaction de *Sud Hebdo* pense que c'est plutôt l'hallaï qui sonne et que c'est l'hebdomadaire indépendant qui en est la cible, dès lors que le Président de la République lui-même à fustigé, au cours de l'audience de cette journée, décidément chargée, "certains article pseudo-scientifiques" dans une allusion transparente aux séries d'article de Kader Boye. Aussi, sa rédaction réplique-t-elle dans le n° 36 du jeudi 19 janvier 1989 à ce qu'elle appelle "les menaces du gouvernement contre la presse". Il s'ensuit un échange vif entre les deux organes dans les numéros du *Soleil* du 25 janvier et de *Sud Hebdo* du 2 février 1989. Les intermédiations se succèdent pour un cessez-le-feu, dès lors qu'au vu de la tournure des invectives publiques, le débat n'arrange pas les affaires de l'État auquel le journal *Sopi* donne par ailleurs des soucis. À l'occasion du retour du Secrétaire général du PDS, le journal du changement ainsi que se nomme *Sopi*, titre à la une sur "les véritables résultats" des élections présidentielles et donne Maître Wade vainqueur. Ce numéro /p. 374/ 52 du 10 mars 1989 vaudra au directeur de publication Cheikh Khoureissy Râ un séjour en prison de six mois.

À partir de là, c'est *Sopi* qui est dans la ligne de mire du pouvoir. Auditions et inculpations se succèdent dès lors que semble se nouer un bras de fer au sommet dont l'enjeu est le départ du gouvernement du tout puissant Secrétaire général de la Présidence de la République, Jean Collin. En septembre 1989, date de son 60<sup>ème</sup> anniversaire, les attaques de *Sopi* se font plus acerbes tandis que la pression sur l'organe s'accroît. En octobre, Madior Sokhna Ndiaye est mis en prison pour une sombre affaire de lettre de lecteur qu'il aurait reçue et dont le signataire aurait utilisé le nom d'une tierce personne. Les NIS ont eu à ce moment une attitude peu commerciale. Les "transfuges" de *Sopi* qui vont créer *Le Témoin* s'en souviendront :

*C'est avec délectation que Tidiane Daly Ndiaye a avoué que du temps où il dirigeait les NIS, il a fait des misères à Sopi et au Cafard Libéré. Et de conclure : d'ailleurs Sopi n'arrive pas à s'en relever jusqu'à présent*<sup>47</sup>.

L'année 1989 tire à sa fin dans une ambiance de procès entre l'État et *Sopi*. Oublié le tumulte des mois de février, mars et avril, la presse indépendante retombe dans la routine ordinaire avec ses problèmes d'intendance et de gestion.

Le SYNPICS profite de la décrispation pour accueillir le 18 décembre le comité directeur de l'Union des Journalistes d'Afrique Occidentale. Ses relations avec les autorités sont devenues plus cordiales, toutes les activités du séminaire organisé à l'occasion sont placées sous la présidence du ministre de la communication. Mais, la presse dite indépendante ne s'assoupit pas longtemps dans sa routine hebdomadaire. Au premier avril 1990, les Nouvelles Imprimeries Sénégalaises (NIS) haussent de 34 % les coûts d'impression. Le ton des directeurs de journaux réunis en conférence de presse le lendemain, amer et désabusé est bien traduit par ces propos de Sidy Lamine Niasse : "Nous vivons actuellement les véritables blocages du journalisme. Nous sommes dans les limites de jouer notre rôle.

<sup>47</sup> *Le Témoin* n° 13 du 26/9/1990.

Nous pouvons du jour au lendemain disparaître”. (Cf. Conférence de presse du lundi 2 avril des directeurs d’organes de la presse dite indépendante).

Ces difficultés n’empêchent pas la presse de compter un nouveau titre une semaine après le renchérissement des coûts de fabrication : *Le Témoin* qui naît le 10 avril, semble avoir bénéficié de soutiens occultes d’éléments proches du pouvoir heureux de tirer un profit politique des dissensions entre les journalistes professionnels de *Sopi* et le Directeur de publication Ousmane Ngom, le 2<sup>e</sup> homme du Parti Démocratique /p. 375/ Sénégalais. Il est clair qu’après la défection de l’équipe qui la lança, *Sopi* ne tirerait plus à 35 000 exemplaires et son impact s’en ressentirait. Le 19 avril, le nouveau ministre de la Communication Moustapha Kâ visite les NIS, *le Soleil*, l’APS, *le Politicien*, *le Cafard libéré*, *Walfadjiri*, et *Sud Hebdo*. Malgré cette sollicitude, l’avenir de la presse indépendante n’en semble pas plus dégagé. Au mois d’août, les NIS passent sous le contrôle du groupe Hersant. Son Directeur sénégalais Tidiane Daly Ndiaye est nommé Directeur de l’ORTS alors que Madame Simonet, française bon teint, le remplace. Ainsi l’une des seules imprimeries disposant de rotatives de l’Ouest africain passe entre les mains de l’étranger : “Demain il ne faudra pas s’étonner que pour cause de redressement, des conditions encore plus draconiennes soient imposées à la presse nationale qui, faute de moyens, devra alors cesser de paraître”, s’inquiète le directeur de *Sud Hebdo* (116, 3 août 1990)<sup>48</sup>.

Cette effervescence a retardé le parachèvement du projet de Hersant relatif à la création d’un quotidien du soir. Selon les déclarations du ministre de la Communication, la réalisation de ce projet ne devrait pas menacer les intérêts du quotidien *Le Soleil*. La politique gouvernementale qui n’en est pas à une incohérence près, hésite à consacrer l’acte qui rompra pour la première fois depuis l’indépendance, le monopole exercé par l’État sur la presse écrite quotidienne. Il serait illusoire de mettre ces tergiversations sur le compte d’un nationalisme soucieux de souveraineté. En effet, quand les professionnels de la Communication délibéraient sur le projet de Hersant, les jeux étaient déjà faits dans le domaine de l’audiovisuel. Sur la bande FM, RFI émet 18 heures par jour sur 92 m, contre six heures pour l’ORTS, à partir de juillet 1991.

Le lancement de *FM 92* s’est fait avec la diffusion de l’interview accordée par le Président de la République qui affirmait à cette occasion sa volonté de “démocratiser et de renforcer l’information plurielle et diversifiée” :

*De toute façon nous sommes dans un monde ouvert à l’ère des satellites de communication. Il est certain qu’aucun pays ne peut essayer de se protéger et il ne serait même pas bon de se protéger ; je pense qu’il est bon que nous ayons cette diversification de notre paysage médiatique. Cela renforcera ainsi la qualité non seulement par votre arrivée, mais par l’effort d’adaptation que devraient faire les médias sénégalais...*<sup>49</sup>.

Quelques hypothèques pèsent cependant sur ce pari optimiste sur l’avenir. Parmi elles, on peut citer certains actes juridiques et administratifs qui constituent la charpente de la politique de communication : l’élaboration d’un Code de la Presse, l’institution du Haut Conseil de /p. 376/ l’audiovisuel et la mise en place du Fonds d’aide à la presse. Les bonnes intentions ont conduit à l’incertitude : le journaliste est ballotté entre l’espoir de voir l’application de la nouvelle convention collective et celui d’être débarrassé des dispositions les plus répressives du Code de la Presse. Le Haut Conseil de l’audiovisuel a définitivement fait l’unanimité des partis politiques contre lui. Le Fonds d’aide a quant à lui posé plus de problèmes qu’il n’en a résolus, certains journaux dits indépendants allant jusqu’à accuser le ministère de la Communication de partialité envers *Sud-Hebdo*, *WalFadjri*, *Le Cafard Libéré* et *le Témoin*, supposés devoir recevoir une part plus substantielle. Cette subvention de l’État est perçue dans certains milieux de la presse et par une partie du lectorat comme un moyen pour le gouvernement d’altérer l’indépendance de la presse privée. Cette perspective est d’autant plus réelle que, alléchées par les millions de la subvention d’État, de suspectes vocations sont en train de naître, multipliant les titres de manière fantasque. Et le département de tutelle maîtrise d’autant moins la situation que des secteurs allant du SYNPICS à la presse indépendante proposent la suppression du ministère de la Communication, comme aux États-Unis.

<sup>48</sup> *Sud-Hebdo* no. 116 du 3/8/1990.

<sup>49</sup> *Le Soleil* du 12/9/1991

Cette proposition ne manifeste aucun égard au fait que pour la première fois dans l'histoire politique du Sénégal, c'est un confrère en la personne de Moctar Kébé qui est ministre de la Communication. Les trente années d'indépendance auront vu la presse sénégalaise épouser le rythme de l'évolution du pays. Là, plus que partout ailleurs, la tendance à la libéralisation politique comme économique aura changé les données fondamentales. Si l'essor médiatique constaté ces dernières années se confirmait de manière irréversible, au plan politique et économique, il aura marqué une étape intense dans notre marche vers la modernité.

/p. 377/

## **Bibliographie**

- CESTI (Amicale des Anciens du) 1983 — “Rapport de la commission de réflexion et de documentation”, multigr.
- Dia, Alioune Touré 1985 — “Le pluralisme de la presse au Sénégal”, Dakar, UNESCO.
- Janvier, Jacques 1965 — “Une expérience africaine : le ministère de l'Information, la radio et la presse”.
- Lo, Magatte 1986 — *L'heure du choix*, Paris, L'Harmattan.
- Niang, Massamba *et al.* 1971 — “Avis et suggestions des agents de l'Information régionale sur le projet de réforme des structures et du fonctionnement de l'information et de la presse au Sénégal”, Dakar, 13 p. multigr.
- Paye, Moussa 1978 “Évolution du syndicalisme au Sénégal depuis 1968”, Mémoire de fin d'études du CESTI”, multigr.
- Sénégal (République du) Ministère de l'Information du Tourisme et des Télécommunications 1965 — “Liste des journaux et revues paraissant au Sénégal”, Dakar, multigr.